



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Les enfants créateurs d'Europe ***Children – Europe's Creators***

Table ronde organisée dans le cadre du programme
«construire une Europe pour et avec les enfants»

Round table session organised as part of the “ Building
a Europe for and with children” programme

Jeudi 19 avril 2007
Thursday 19 April 2007



TABLE DES MATIERES

Introduction	5
Programme	9
Propos de Maud de Boer Buquicchio ,	15
<i>Deputy Secretary General of the Council of Europe</i>	
Speech of Mr Van der Linden ,	21
<i>President of the Parliamentary Assembly</i>	
Première Table Ronde .: Quels sont les programmes et les dispositifs mis en place dans différents pays représentés ?.....	25
<i>L'abus contre les adolescents : la situation en Roumanie</i> <i>Par Daniela Gheorghe</i>	26
<i>Mise en œuvre pour les adolescente de la nouvelle législation pour les enfants en situation de risque en Roumanie</i> <i>Par Marie-Colette Lalire</i>	35
<i>Child Abuse In The UK: A Brief Synopsis</i> <i>By Neal J Russell and Dr Alastair G Sutcliffe</i>	42
<i>Involving children in the creation of programmes and decision making</i> <i>By Monika Czyżewska</i>	58
Deuxième Table Ronde : Quel statut attribue-t-on à la parole des enfants lors de l'évaluation de ces programmes ou dispositifs ? Comment les professionnels intègrent-ils la parole des jeunes dans leur pratique ?	64
<i>Modératrice : Dr Anna Rurka, Chercheur, Présidente du Comité européen d'action spécialisée pour l'enfant et la famille dans leur milieu de vie (EURO CEF)</i>	
Troisième Table Ronde : Les enfants sont-ils co-constructeurs des dispositifs de la prévention et/ou de la lutte contre la violence ? Quels moyens les sociétés européennes peuvent-elles mettre en place pour que les jeunes, victimes de violences, soient considérés comme des citoyens à part entière ?	75
<i>Modérateur : Dr Jean-Marie Heydt, Vice-président de la Commission de Liaison de la Conférence des OING</i>	
Conclusions	91

Introduction

Dans le cadre du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » prévu pour les années 2006 – 2008, nous souhaitons aborder le phénomène de la violence subie et agie par les enfants et adolescents, les programmes mis en place par les différents pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que les modalités de participation des enfants à l'évaluation de ces programmes.

Le rôle des ONG

Il s'agit de souligner le rôle des ONGs et leur position dans le processus d'élaboration des programmes contre la violence. Cette position possède différents niveaux. Il s'agit à la fois de dénoncer la violation des droits des enfants, de mettre en place des programmes de prévention de la violence et de participer à leur évaluation. L'efficacité de cette position prend sa source dans l'aptitude à produire, dans la capacité d'appartenir à la société et de rendre cette appartenance visible. Les identités sociales fort diversifiées permettent de travailler sur une large palette de questions.

Le rôle des ONGs de l'Europe Centrale et Orientale reste également à souligner. Elles ont montré une grande capacité dans élaboration et dans la mise en place des programmes visant à prévenir la violence faite aux enfants. Étant étroitement liées à la construction d'une société citoyenne et démocratique, ces actions ont débuté dans les années 90, après les changements de régime politique. La coopération entre l'Etat, le secteur privé et associatif a été mise en place. Au fur et à mesure, la légitimation du problème de la violence a progressé et les premières solutions législatives et institutionnelles ont vu le jour. Etant soutenues par les autres structures internationales (par exemple l'OING Médecins du Monde dans le cas de la Pologne), les organisations non-gouvernementales de l'Europe Centrale et Orientale ont pu développer les projets et dans ce cadre, former les professionnels (futurs experts nationaux) au sujet de la maltraitance et de la violence faite aux enfants.

La complexité du phénomène de la violence nécessite toujours une forte coopération internationale. En janvier 2005, le projet « Childhood

without Violence : Toward Better Child Protection System in Eastern Europe » a été mis en place. Ce projet, coordonné par l'ONG polonaise Nobody's Children Foundation, regroupe sept ONGs de l'Europe Centrale et Orientale (Pologne, Bulgarie, Lituanie, Lettonie, Moldavie, Macédoine, Ukraine) qui agissent dans le cadre de la protection des droits des enfants.

Le rôle des professionnels de la protection de l'enfance

Les ONG qui représentent la société civile, ainsi que les professionnels et les bénévoles de la protection de l'enfance agissent au niveau local, là où se manifeste le phénomène de la violence. Il s'agit à la fois de créer un système de soutien et de protection de l'enfant, de travailler en réseau avec d'autres institutions concernées par ce phénomène.

Comment travailler avec les enfants et les familles touchés par la violence ? L'expression artistique est l'un des moyens utilisés dans le travail socio-éducatif. Le processus de création vise à améliorer le bien-être physique, mental et affectif des personnes à n'importe quel âge. Les activités artistiques en groupe (peinture, théâtre, danse) aident l'adolescent à accepter les règles sociales, à résoudre leurs propres conflits internes et à développer des sentiments d'affiliation. Elles participent également au développement de la communication verbale et non-verbale des jeunes. Toutefois, la complexité du phénomène de la violence se révèle être un défi pour les professionnels qui souhaitent mettre en œuvre de nouveaux modes d'intervention. A la recherche de la résilience, les professionnels doivent se positionner vis-à-vis des difficultés familiales, être en relation et penser aux effets de leurs interventions. Pour cela, ils ont besoin d'outils et de moyens nécessaires pour y faire face, car les manifestations de la violence qui sont des symptômes de l'état d'une société constituent aussi un déficit pour les professionnels.

Le rôle des politiques sociales

L'être humain est doté d'un excellent potentiel de comportement pro-social. Ce potentiel ne peut être mis en valeur qu'à travers l'éducation qui respecte l'intégrité de la personne. Il est alors important de parler en terme de réciprocité de la non-violence. Ce concept permet de promouvoir la responsabilité réciproque et de mettre l'accent sur

l'équilibre entre les droits et les devoirs de chacun.

Comment faire en sorte que les acteurs impliqués, les parents et les enfants aient une attitude responsable ? En effet, la violence peut trouver son origine dans la cellule familiale mais aussi dans la société qui stigmatise une partie de sa population. Dans ce cas, il s'agit de donner à chacun une espérance qui lui permettra de s'assumer et de participer à un projet collectif. La violence subie peut éloigner la personne de la société et mettre en doute sa conscience citoyenne. Nous retrouvons ce genre de manifestations chez les jeunes issus des quartiers défavorisés, dans ces cas la violence peut se trouver en lien avec l'exclusion sociale. Le nombre d'enfants accueillis dans les institutions à caractère résidentiel ou ceux qui bénéficient de mesures éducatives spécifiques, au titre de protection contre des violences subies, témoignent de l'importance du phénomène.

La perspective participative, la parole des enfants

Depuis quelques décennies, l'importance est accordée à l'enfance et aux actions en faveur des droits des enfants. Toutefois, ces dernières ne sont pas développées partout de la même manière, elles ne sont pas traduites partout par des garanties légales et morales protégeant les enfants des comportements violents des adultes. Les campagnes sociales axées sur les effets de la violence montrent leurs effets et peuvent participer aux changements souhaités.

Pour aborder ce problème et tenter de faire évoluer la situation, pourquoi ne pas prendre comme point de départ les perceptions que les jeunes ont eux-mêmes de leur situation sociale ? Prendre en compte leur point de vue, leur donner la possibilité d'influer sur les conditions qui les affectent ne sont-ils pas essentiels à la dignité humaine et à la citoyenneté démocratique ? La participation des personnes, repérées comme victimes, à l'élaboration des aides proposées leur permettrait d'acquérir le statut d'acteur. Les personnes auparavant considérées comme des victimes devraient pouvoir exposer leur point de vue sur les modalités d'accompagnement qui leur ont permis de gérer leur vie malgré un point de départ difficile ou des conditions de vie difficiles. Dans la perspective participative, les individus devraient s'engager personnellement dans l'action et dans l'organisation des services pour faire évoluer et diversifier les modes

d'accompagnement. De plus, cela garantirait le respect des individus et permettrait de construire des parcours individualisés bâtis sur un consensus dont le socle serait les valeurs fondamentales de la société. Il s'agit surtout de la dignité et la "bienveillance" des enfants et des adolescents, de la reconnaissance de leur parole et de leurs droits.

Anna RURKA
Présidente d'Eurocef

Gérard GRENERON
Vice-président de la Conférence des OING

Strasbourg, 19 avril, 2007



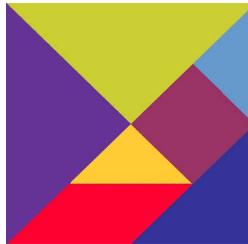
CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Les Enfants – Créateurs d'Europe

*“Les enfants sont les agents du changement ...
Nous ne sommes pas des insectes rampants, mais des papillons.
Nous sommes des oiseaux libres”.*
Sanjog Thakuri, 16 ans, du Népal ¹

Table ronde organisée dans le cadre du
programme
« Construire une Europe pour et avec les
enfants »



¹ Le propos d'un jeune garçon, présenté à la session extraordinaire consacrée aux enfants, UNICEF, 8-10 mai 2002.

PROGRAMME

Lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2007

Exposition de peintures au Conseil de l'Europe (réalisations plastiques des jeunes créées dans l'Atelier peinture du foyer éducatif « Villa Préaut » au sein de l'Association Jean Cotxet et certaines œuvres de Louis Calaferte).

Mercredi 18 avril 2007

Lieu : Hall d'entrée du Conseil de l'Europe

19h30 : Vernissage de l'exposition des tableaux réalisés par les jeunes filles qui participent à l'atelier de peinture mis en place au sein du foyer éducatif « Villa Préaut » de l'Association Jean Cotxet.

- Ouverture officielle par Gérard Greneron, Vice-président de la Commission de Liaison de la Conférence des OING
- Présentation des travaux plastiques par Geraldo Duarte Goncalves (psychiatre, éducateur spécialisé, peintre)

Participants : Intervenants professionnels, Conseil de l'Europe et la Conférence des OING

Jeudi 19 avril 2007

Lieu : Salle 2 du Palais du Conseil de l'Europe

09h Accueil par **Annelise Oeschger**, Présidente de la Conférence des OING

09h – 09h15 Ouverture par **Maud de Boer-Buquicchio**, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

9h15 – 12h30

PREMIERE TABLE RONDE

Introduction à la table ronde et présentation des intervenants

Modératrice : **Dr Anna Rurka** – chercheur à l'Université Paris X Nanterre, Vice-présidente d'Euro-cef

Quels sont les programmes et les dispositifs mis en place dans les différents pays représentés ?

09h30 – 09h45 Présentation de **Daniela Gheorghe**, Fédération des ONG actives pour la protection de l'enfant, Roumanie (FONPC) :

« La maltraitance de l'adolescent (réalité de la situation en Roumanie), le système national de protection de l'enfant (les projets mis en œuvre par les autorités nationales), les projets mis en œuvre par des ONG (avec la participation d'adolescents) »

09h45 – 10h00 Présentation de **Marie-Colette Lalire**, Assistante technique auprès du Secrétaire d'Etat de l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant (Roumanie) :

« Protection et droits de l'enfant en Roumanie : une nouvelle législation, regard sur sa mise en œuvre pour les adolescents en situation de risque »

10h00 – 10h15 Présentation du **Dr Alastair Sutcliffe**, Maître assistant en Santé d'enfant, University College London :

« La maltraitance des enfants au Royaume-Uni, politiques, réalité et besoins »

10h15 – 10h30 **Monika Czyzewska**, Nobody's Children Foundation, Pologne :

les ONGs et le phénomène de la violence, programme « L'enfance sans violence: vers un meilleur système de protection de l'enfant en Europe de l'est » coordonné par Nobody's Children Foundation

- 10h30 – 10h45** **Samuel GREVERIE**, responsable du Plateau d'Écoute, Observatoire de l'enfance en danger, France, *Dispositif « Allo 119, Enfance Maltraitée »*.
- 11h00 – 11h15** **René Van der Linden**, Président de l'Assemblée parlementaire
- 11h15 – 12h00** Projection du film « *Les Filles de « La Villa d'à Côté »*, l'exemple des pratiques éducatives au sein du foyer éducatif « Villa Préaut » de l'association Jean Cotxet, France.
- 12h00 – 12h30** Questions du public
- 14h00** **Ambassadeur Sladjana PRICA**, Représentante permanente de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Vice-présidente des Délégués des Ministres
- 14h15 – 15h15** **DEUXIEME TABLE RONDE**

Modératrice : **Dr Anna Rurka**

Quel statut attribue-t-on à la parole des enfants lors de l'évaluation de ces programmes ou dispositifs ?

Comment les professionnels intègrent-ils la parole des jeunes dans leur pratique ?

Participants : Experts

Monika Czyzewska
Geraldo Duarte Goncalves
Samuel Greverie

Chantal Hungbo (psychologue, Foyer Villa Préaut, France)

Alain Griffond
Marie-Colette Lalire
Alastair Sutcliffe

Les personnes autour de la table seront invitées à exprimer leurs points de vue sur le propos présenté lors de la table ronde du matin, ainsi qu'à formuler des propositions quant aux questions abordées dans la troisième table ronde.

15h15 – 15h45 Questions du public

16h – 17h **TROISIEME TABLE RONDE**

Modérateur : **Jean-Marie Heydt**, Vice-président de la Commission de Liaison

Les enfants sont-ils co-constructeurs des dispositifs de la prévention et/ou de la lutte contre la violence ?

Quels moyens les sociétés européennes peuvent-elles mettre en place pour que les jeunes, victimes de violences, soient considérés comme citoyens à part entière ?

Participants

Représentants du Conseil de l'Europe :

Niamh Casey, Direction générale des droits de l'homme

Carlo Chiaromonte, Direction générale des Affaires juridiques

Ólöf Ólafsdóttir, Chef du Service de l'éducation scolaire et extrascolaire, Chef de la Division de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme

Sladjana Prica, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante permanente de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe

Vladimir Tchernega, Direction générale de la cohésion sociale

Experts :

Daniela Gheorghe, coordinatrice des affaires internationales de la Fédération FONPC

Michel Boughin, représentant de la Coordination nationales des Associations de la Protection de l'Enfance (CNAPE)

17h00 - 17h30 Questions du public

Clôture : **Gérard Greneron**, Vice-président de la Commission de liaison.

PROPOS DE MAUD DE BOER-BUQUICCHIO

Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

Les clichés constituent un excellent moyen, souvent négligé pourtant, de comprendre le monde dans lequel nous vivons. L'expression « les enfants sont nos plus précieux trésors » en est un exemple parmi d'autres et se retrouve, sous une forme ou une autre, dans chaque langue, dans chaque culture. A première vue, il n'y a rien à redire à cette expression qui semble traduire une attitude positive que nous avons tous, ou que nous devrions tous avoir, à l'égard des enfants. Mais, comme je l'ai dit, ce jugement ne vaut qu'à première vue.

Certes, les adultes considèrent souvent les enfants comme un trésor, mais en réalité, ils entendent par là que ces enfants sont leur propriété plutôt qu'une valeur en soi. Un trésor, après tout, c'est quelque chose que l'on peut garder dans un coffre-fort ou échanger contre une nouvelle voiture, par exemple. En d'autres termes, un trésor est un objet que l'on aime bien alors que les enfants sont, ou devraient être, des personnes que l'on chérit, dont on s'occupe et que l'on respecte.

Si vous me permettez de faire une petite digression, certains d'entre vous savent qu'avant d'être élue Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, j'ai assumé des responsabilités diverses au sein de la Commission européenne des droits de l'homme et, ultérieurement, à la Cour européenne des droits de l'homme. Dans le cadre de mes fonctions, j'ai souvent eu à traiter d'affaires mettant en jeu des enfants. Ce qui m'a frappée à l'époque, c'est que, très souvent, les adultes engagés dans la procédure invoquaient les droits des enfants, mais ce qui, en fait, leur tenait à cœur, ce qu'ils défendaient, c'étaient leurs prérogatives et leurs intérêts personnels.

C'est dans ce contexte que j'ai participé à la conception, au lancement et à la mise en œuvre du Programme triennal du Conseil de l'Europe intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Ce

programme repose sur l'idée que les enfants ne sont pas des objets d'affection mais des sujets de droit.

Le programme a été conçu pour aider à élaborer et à mettre en œuvre, avec le concours significatif des enfants, des stratégies nationales visant à protéger leurs droits et à prévenir la violence qu'ils subissent.

S'agissant de la promotion des droits de l'enfant, nous nous sommes fixés pour buts :

- d'aider les Etats à honorer leurs engagements au titre des principaux instruments juridiques internationaux ;
- de promouvoir la ratification et l'application des instruments existants et d'élaborer, s'il y a lieu, de nouvelles normes. J'estime notamment que nous devons élaborer des normes pour garantir le plein respect des droits de l'enfant dans les procédures judiciaires en général et dans le fonctionnement des tribunaux pour mineurs en particulier ;
- de favoriser l'insertion d'une démarche soucieuse de l'enfant dans tous les domaines d'élaboration des politiques et de contribuer à instaurer des stratégies nationales intégrées de protection de l'enfant ;
- de sensibiliser aux droits de l'enfant les enfants eux-mêmes ainsi que tous ceux qui sont en contact quotidien avec eux ou qui prennent des décisions qui affectent leur avenir, comme les autorités publiques, les parents, les enseignants, les médecins, les travailleurs sociaux, les juristes et les médias ;
- de permettre aux enfants de faire valoir plus facilement leurs droits grâce à des procédures judiciaires et autres adaptées à leur âge et à leur situation.

Le programme a pour autre priorité de protéger les enfants contre la violence.

En octobre 2006, le Secrétaire Général des Nations Unies a publié les résultats de l'étude mondiale sur la violence contre les enfants, menée par l'expert indépendant Paulo Sergio Pinheiro.

Le rapport mondial sur la violence contre les enfants révèle l'ampleur et les effets des multiples formes de violence dont sont victimes les enfants dans le monde entier. Il montre comment la violence dépasse les frontières géographiques et les différences de race, de classe, de

religion, de situation économique et de culture. La violence se produit à la maison, à l'école, dans la rue, dans le cyberspace, sur les lieux de travail et de loisirs et dans les centres de soins et de détention. Les parents et d'autres membres de la famille, les enseignants, les prestataires de soins, les représentants de la loi ainsi que d'autres enfants comptent au nombre des auteurs de ces violences.

Le Conseil de l'Europe n'a pas seulement contribué à l'élaboration de l'étude des Nations Unies, mais il a aussi assuré le suivi de l'application de ses recommandations dans six secteurs prioritaires, à savoir les établissements scolaires, les institutions, la famille, la communauté locale, les médias et le cyberspace.

Notre action se fonde sur quatre piliers que l'on qualifie aussi de « quatre P » : protection de l'enfant, prévention de la violence, poursuite des auteurs en justice et participation des enfants. Permettez-moi de vous décrire en détail chacun de ces quatre piliers.

La protection des enfants qui sont dans une extrême détresse ou en danger exige à la fois des mesures d'urgence et des politiques à long terme capables de s'attaquer aux racines du mal. L'exclusion sociale, la pauvreté, la maladie, le handicap et la guerre sont des situations concrètes qui rendent les enfants encore plus vulnérables et exigent des mesures de protection renforcées. Le Conseil de l'Europe n'est pas une organisation d'aide humanitaire ou de secours d'urgence. Notre point fort consiste toujours à aider nos Etats membres à créer les conditions nécessaires à un développement économique et social équitable et durable. Grâce aux politiques qu'il met en place dans les domaines de la cohésion sociale, de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, le Conseil de l'Europe contribue à protéger les enfants exposés aux risques engendrés par des situations économiques, sociales ou politiques difficiles.

Parmi nos projets destinés à protéger les enfants vulnérables figurent les activités sur l'éducation des enfants roms, l'intégration des enfants handicapés, les projets de vie pour les enfants migrants, la protection des enfants socialement exclus et les droits des enfants en institution, pour n'en citer que quelques-uns.

Notre conception de la prévention se fonde sur douze principes contenus dans notre programme « Réponses à la violence quotidienne

dans une société démocratique » mis en œuvre de 2002 à 2004. Nous testons actuellement l'application de ces principes dans plusieurs pays en vue de proposer des lignes directrices pour les stratégies nationales et locales de prévention.

Une prévention efficace passe par une combinaison de plusieurs types d'action. Elle comporte, très souvent, un important volet consacré à la sensibilisation.

Prenons l'exemple des châtiments corporels.

Nous avons des normes – instruments juridiques et décisions émanant d'organes compétents – qui condamnent ce type de violence, toléré néanmoins dans les familles, les établissements scolaires et les institutions.

Cette situation prouve que nous ne devons pas seulement adopter des mesures juridiques, mais susciter aussi un changement d'attitude et aider les parents à élever leurs enfants sans violence. Nous avons, par conséquent, élaboré des lignes directrices et des outils concrets pour soutenir la parentalité positive. Plus tard dans l'année, nous lancerons une importante campagne pour l'abolition des châtiments corporels grâce à des réformes législatives et au soutien de la parentalité positive.

La poursuite en justice des auteurs de violences constitue le troisième pilier de notre stratégie de lutte contre ce phénomène.

Il ne devrait pas y avoir d'impunité pour les individus qui commettent des actes de violence contre les enfants. Une société qui permet à des criminels, comme les trafiquants d'enfants ou les pédophiles, d'échapper à la loi se fait tout simplement complice de l'infraction.

Malheureusement, le silence, l'ignorance, les tabous sociaux et l'indifférence se conjuguent souvent pour aboutir à l'impunité d'un certain nombre d'infractions. En outre, les procédures pénales sont souvent loin d'être adaptées aux besoins des enfants victimes. L'application de certains principes du droit pénal, comme le délai de prescription, devrait prendre en compte la situation de l'enfant victime et la gravité de l'infraction.

Tous ces éléments ont été pris en considération lors de la négociation du projet de convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Cette convention devrait être adoptée cette année et je sollicite votre soutien pour obtenir de tous nos Etats membres qu'ils la ratifient promptement.

Le quatrième principe est la participation des enfants.

Construire une Europe AVEC les enfants reste l'un des défis les plus difficiles que nous ayons à relever. Les initiatives visant à instaurer des politiques de participation des enfants sont légion, mais les gouvernements manquent souvent de ressources ou de compétences pour les mettre en œuvre. Le Conseil de l'Europe peut aider les Etats à concevoir et à appliquer des politiques de participation appropriées. Ce défi comporte au moins trois volets :

Le premier est l'accès des enfants à l'information.

Plusieurs activités du Conseil de l'Europe visent à améliorer cet accès. Je citerai comme exemple la publication de *Compasito*, un manuel de formation sur l'éducation aux droits de l'homme pour les enfants âgés de 7 à 13 ans, la publication du manuel de maîtrise d'Internet dans une version adaptée aux enfants et la production d'autres documents répondant aux besoins des enfants comme des brochures, des pages web ou des livres d'activités.

Le deuxième volet est la participation des enfants aux niveaux national et local.

Le troisième volet est la participation des enfants au niveau international, notamment au sein du Conseil de l'Europe.

En matière de participation des enfants aux travaux internationaux, des progrès ont, certes, été accomplis mais il reste encore beaucoup à faire. Pour que la participation des enfants à l'échelon international soit significative, elle doit s'appuyer sur un processus participatif, démocratique et inclusif, partant du niveau national. Pour stimuler ce processus à l'échelon national, nous lancerons un projet pilote qui sera réalisé simultanément par plusieurs pays. Ce projet rassemblera des enfants par le biais du système scolaire, sans oublier les enfants vivant

en institution, ceux qui sont hospitalisés, ceux qui sont handicapés et d'autres groupes d'enfants encore, et leur permettra de discuter de questions les concernant par le truchement d'une plateforme Internet. Leurs suggestions et idées alimenteront notre programme et les enfants pourront élire leurs représentants pour participer à nos manifestations.

J'ai commencé mon intervention en évoquant un cliché ; je la conclurai en en rappelant un autre. Nous disons souvent que les enfants sont notre avenir. Je m'inscris en faux contre cette affirmation-là aussi ; les enfants sont notre présent. L'Europe que nous construisons avec et pour les enfants n'est pas une utopie pour demain, elle est une réalité d'aujourd'hui dont nous avons besoin, et nos enfants aussi, ici et maintenant.

Speech of Mr Van der Linden,

President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe

Mrs Chairperson, ladies and gentlemen,

On behalf of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, I am conveying our warm greetings to all of you on the occasion of this round table which is part of the Council of Europe programme "Building a Europe for and with Children".

The contribution of the civil society always bears a special significance to us in the Assembly. Our work as politicians can only be relevant to the needs and concerns of our citizens if we are in constant dialogue with them. The flow of political ideas would dry out without civil society adding fresh water sources.

This was reiterated once again yesterday, when the Assembly held the first-ever debate on the state of human rights and democracy in Europe. The report will become an annual event and the essential reference in the matter in Europe. I invited all our national parliaments to hold their own debates on the report, so that governments take human rights issues much more seriously both at home and abroad. I equally called for stronger involvement of the civil society. The Assembly decided on that occasion to establish an annual award for "outstanding civil society action in the defense of human rights".

Tomorrow, our Assembly will also give its opinion on the Draft Council of Europe Convention on the Protection of Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse. We consider the future convention a necessary, albeit insufficient, contribution to the fight to eradicate all forms of violence, exploitation and abuse suffered by children.

Indeed, during our January part-session, the Assembly adopted a recommendation which urged the Committee of Ministers "to produce a draft convention aimed at affording children comprehensive, effective

protection against all forms of violence, exploitation or abuse". Mrs Ann Veneman, Executive Director of UNICEF and Princess Caroline of Hanover, the President of the World Association of Children's Friends (AMADE) participated in the debate.

These examples show that the issue of children's rights is gradually taking the place that it deserves in the political agenda, including that of the Assembly. The European Union is also working on a EU strategy on the rights of the child. But there is still a long way to go until the recognition of these rights becomes a well-established reality.

Ladies and gentlemen,

Few things in the world of political responsibilities are more dangerous than fundamental truths becoming clichés. And, since one such worn-out cliché is that children are our future, there is always a looming temptation to leave political responsibility for children for the future, rather than assuming it now.

In fact, our real challenge with regard to children is not simply to tackle the problems that exist today. We must - now, today - anticipate and prepare the ground for a better world for our children tomorrow.

Fortunately, children's rights are now being recognized as full-fledged human rights. And our view on children has also changed: we are increasingly realising that they are not simply passive human beings, with no voice and no say. Children are gaining a new status, of citizens full of resources and ideas, whose needs, wishes and expectations should be heard, understood and taken into account in our policies. Stemming from this is the right of children to participate in the decisions that concern them. This right has been enshrined in the United Nations Convention on the Rights of the Child which, to our honour, has been ratified by all member States of the Council of Europe.

Already in 1996, the Assembly in its landmark Recommendation 1286 on a European strategy for children called on governments "to enable the views of children to be heard in all decision-making which affects them, and to enable them to participate actively, responsibly and in a manner appropriate to their capacity, at all levels of society - in the family, in local communities, in schools and other institutions, in judicial

hearings and in national government”.

In this endeavour, we should do what we preach; we are therefore promoting the idea that children should be given proper access to our own legal instruments protecting their rights, in particular the European Convention on Human Rights and the revised European Social Charter.

Still, the enforcement in real life of the right of children to participate in decision-making remains problematic. Politicians are also to blame for this state of affairs since they tend to consider this right as an encroachment on their prerogatives. And yet, denying children this right is clearly a sign of democratic deficit.

On the other hand, involving them is an element of good governance and we have some wonderful examples in that respect, especially in the countries of the north of Europe, such as the “child impact statement” (the analysis of proposed legislation to determine its likely effect on children and young people) or the “child perspective” (involving child professionals and children themselves in political decisions). We also have examples of municipal councils or parliaments of young people. I am personally encouraging many initiatives involving young people.

Ladies and Gentlemen,

Our Assembly has done valuable work over the years in the field of children’s rights, in particular since 1996 when our Social, Health and Family Affairs Committee created a dedicated sub-committee on children and close cooperation was initiated with the UNICEF. I can produce a long list of resolutions and recommendations that we have adopted in order to address different “hot topics”: on child labour exploitation; abuse and neglect of children; international adoption; setting up a European ombudsman for children; zero tolerance to sexual exploitation of children; improving the lot of abandoned children in institutions; the future for children infected with HIV/Aids and Aids orphans. We have also been strong promoters of a Europe-wide ban on corporal punishment of children.

Through our Committee on Equal Opportunities, we are urging national

parliaments to ratify the new Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings, so that this effective instrument could enter into force as soon as possible. Children are heavily affected by this form of modern slavery. We have also taken strong action against forced marriages and child marriages which we consider neither more or less than marital rape. National legislation in certain countries still allows the marriage of minors; the Assembly appeals to national parliaments to fix at or raise to 18 years the minimum statutory age of marriage.

It would be morally wrong however to consider that by adopting texts we have fully done our job. Europe is still confronted with situations which it liked to think were to be found only in developing countries: e.g. child labour, child prostitutes, child pornography, street children and the like. We need to change not just rules, but realities and for this, we need your active collaboration.

Only then, when we go back home at the end of this week, can we have the satisfaction that we have brought our children, or our grandchildren, something more substantial than just a bar of chocolate or a fancy toy.

Strasbourg, 19 avril 2007

PREMIERE TABLE RONDE

*Quels sont les programmes
et les dispositifs mis en place
dans différents pays représentés ?*

Différents programmes et dispositifs mis en place, en Roumanie, Pologne, Royaume-Uni et France.

L'abus contre les adolescents

La situation réelle en Roumanie, par Daniela Gheorghe²

L'adolescence – une période de vulnérabilité maximale

- L'adolescence est, par excellence, une période de l'ambivalence, de l'ambiguïté, des changements et des choix.
- La bravoure, les conduites antisociales, le risque, lui donnent l'impression de vivre, de bouger, de se transformer.
- L'abus contre l'adolescent est grave, sous tous les aspects parce que celui-ci traverse déjà une période de crise d'identité - selon Erikson.
- Le besoin de dépendance et le désir d'indépendance mettent les adolescents au centre du conflit. Ainsi ils deviennent plus vulnérables devant les facteurs d'abus.

Les plus fréquents types d'abus contre les adolescents sont l'abus sexuel et l'abus émotionnel

Tous les ans, des dizaines de milliers d'adolescents subissent différentes expériences traumatiques – accidents, violence, abus – parfois de la part de ceux qui devraient leur offrir la protection, l'éducation, le développement. Ces événements traumatiques ont un

² Programme coordinator- Federation of Non-Governmental Organisations active in Child protection – FONPC* Trainer in «Child welfare and protection » field, authorised by Health Ministry. Psychologist: counseling for abused children and families (individual therapy and art-therapy groups for abandoned children and for children with disabilities - working with a co-therapist actor); Coordinator of projects in the social field (child and family protection, child right, intercultural projects, sustainability and developing (national networking in the child protection field

impact destructeur sur l'adolescent, en altérant son développement sur plusieurs plans, en troublant la confiance en soi et à l'égard des autres (Etude sur l'abus de l'enfant dans les institutions de protection sociale de Roumanie -Rapport préliminaire-2000, UNICEF, IOMC). En Roumanie, un adolescent apprend/travaille de 10 à 12 heures par jour: le programme scolaire, les devoirs, les cours privés (en vue de divers examens: lycée, université) et parfois les jobs part-time

L'abus émotionnel

Difficile à prouver – c'est la plus perverse forme d'abus – génératrice de traumatismes. Ce type d'abus prend plusieurs formes: la concurrence à l'école, les examens, les pressions des parents afin qu'ils obtiennent de bons résultats.

L'abus sexuel

Caché dans la plupart des cas, ce type d'abus inclut aussi l'abus physique et l'abus émotionnel. Selon la base de données de la Police roumaine, le nombre de mineurs victimes d'abus sexuel a augmenté dans les dernières années: 1998 (379), 1999 (618) et 2000 (582). C'est une forme complexe d'abus, qui comprend l'exploitation sexuelle mais aussi le trafic de personnes.

L'abus en institutions

Selon l'étude sur l'abus de l'enfant dans les institutions de protection sociale de Roumanie (Rapport préliminaire-2000, UNICEF, IOMC), 36,1% des enfants interrogés ont des connaissances sur l'obligation des enfants vis-à-vis de certaines pratiques sexuelles, 19,6% ont eu le courage de reconnaître l'existence de l'abus sexuel dans l'institution d'où ils provenaient, 4,3% ont affirmé qu'ils ont été victimes de ce type d'abus : les agresseurs identifiés ont été: les membres du personnel et les enfants aînés des institutions (plus de 60%). Les relations sexuelles abusives entre les enfants en institution ont été généralement de type homosexuel. Une autre catégorie d'abus présente dans toutes les institutions et qui a été signalée également dans les études qualitatives et quantitatives, est l'exploitation de l'enfant jeune par les enfants aînés. Cette exploitation, qui est d'une gravité particulière, se présente sous différentes formes (obligation de travailler, de voler, de mendier et exploitation sexuelle). Le taux le plus élevé d'enfants abusés sexuellement est enregistré parmi les enfants de 15 à 18 ans.

Exploitation des adolescents

Les enfants, victimes du trafic sur le territoire de la Roumanie, sont généralement transférés dans d'autres parties du pays et obligés de travailler dans l'agriculture ou de mendier. Beaucoup d'enfants du milieu rural aident leurs parents aux travaux, il est important de distinguer entre ce type d'aide du travail forcé (quand l'enfant abandonne l'école, certains droits lui sont refusés, ses parents ou d'autres adultes profitent de son travail).

Les enfants victimes du trafic

La Roumaine est un pays source de transit et de destination pour le trafic de femmes et d'enfants. En raison de la pauvreté il y a des Roumains jeunes et sans expérience qui deviennent une proie facile pour les trafiquants qui les obligent à se prostituer, à mendier ou les utilisent dans la pornographie. Parce que les témoignages de ces enfants ou femmes sont rares, la vraie dimension de ce phénomène est méconnue. Selon les données de la Direction Générale de Lutte contre la Criminalité Organisée, chaque année des centaines de femmes ou d'enfants sont rapatriés en Roumanie et d'autres centaines sont enregistrées dans les pays de destination. En 2004 - 354 ont été rapatriés, dont 48 enfants ont été identifiés comme victimes du trafic (6 pour des vols et des infractions, 28 pour mendicité et 14 pour exploitation sexuelle).

La délinquance juvénile

L'évolution alarmante de la délinquance juvénile et le nombre accru d'enfants en prison est un réel problème en Roumanie. 44 000 cas ont été enregistrés en 1998, 14 000 en 2001, 19.000 en 2003. A présent, en Roumanie il n'y a pas de système pour les mineurs. Faute de mesures coercitives, sauf une mesure de placement ou de suivi par les services communautaires de réinsertion des jeunes délinquants et en raison d'une mauvaise compréhension (parfois inexistante) des droits de l'enfant, les juges estiment que la seule alternative pour la punition de ces enfants reste la prison, même pour des délits mineurs. Les juges n'ont pas une formation spécifique au traitement de la problématique des mineurs et ne saisissent pas les implications psychologiques de la privation de liberté pour un enfant.

Le phénomène 'enfants des rues'

Les années 90 se caractérisent par l'apparition de phénomène très

peu répandus pendant le régime communiste. C'est le cas de la présence des personnes et surtout des enfants qui font la manche dans les lieux publics. Ceux-ci sont devenus de plus en plus visibles à Bucarest et progressivement dans d'autres villes. Aujourd'hui, on se retrouve face à un phénomène qui a pris de l'ampleur dans tout le pays. Il s'y ajoute aussi le fait que les anciens enfants des rues ont grandi et deviennent parents, donc de nouvelles générations naissent directement dans ce milieu.

Selon les études menées avec le soutien de l'UNICEF, on estime qu'en 2002, à Bucarest, il y avait environ 3000 enfants des rues, aujourd'hui le phénomène a connu une régression, mais il existe toujours.

HIVSIDA

Parmi les 14.400 personnes atteintes d'HIV, il y a 7.800 enfants et adolescents qui ont contracté la maladie à l'hôpital. Environ 800 enfants atteints d'HIV ont été abandonnés par leur famille soit avant, soit après le diagnostic. Ces enfants ont été accueillis dans des centres de placement, très peu d'entre eux ont été placés dans des familles d'accueil. Ces enfants et jeunes subissent différentes formes de discrimination (y compris lorsqu'il s'agit de leur accès aux soins, les interventions chirurgicales ou stomatologiques, ou dans le système d'enseignement). Des campagnes d'éducation sur la prévention et la transmission HIV/SIDA ont été mises en place dernièrement, mais il y a un déficit éducationnel dans le milieu rural et parmi la minorité Rom.

Le système d'enseignement

L'absence de culture concernant les adolescents s'explique par le fait que souvent le loisir et généralement le temps alloué aux jeux des enfants est perçu comme quelque chose de négatif. Le nombre d'adolescents impliqués dans les activités d'une organisation ou d'un club a diminué, même si on insiste sur le droit à la participation.

Le système d'éducation n'a pas réussi à répondre aux demandes de changement concernant la place du travail et il n'a pas introduit un projet national en vue de diversifier les programmes d'orientation. Cet état de chose a affecté surtout les adolescents non préparés à l'insertion socioprofessionnelle.

La réforme du système de la protection de l'enfant

Vers la fin des années 1990 'L'intérêt supérieur de l'enfant' est devenu la base de la réforme de la protection de l'enfant en Roumanie. Le premier grand pas a été fait en 1997 quand la nouvelle législation a commencé un long et difficile processus de réforme. Le pas suivant a été fait en 2001 quand la protection de l'enfant est devenue une priorité du gouvernement. Un nombre de réformes radicales ont été introduites et la Roumanie a commencé à introduire des standards européens dans les services de la protection de l'enfant et en 2004 la loi 272 était enfin en accord avec la législation européenne . Le plus important changement est intervenu au niveau de la désinstitutionnalisation quand la "famille d'accueil" a été préférée comme mesure de protection. Des centaines d'institutions mammoth ont été fermées et un grand nombre de services alternatifs ont pris leur place. De même, un grand nombre d'enfants ont été intégrés dans leur famille biologique. En 2006, conformément aux statistiques de l'ANPDC, le nombre d'enfants institutionnalisés était de 76 168.

Programme de l'ANPDC "SPUNE!"

Le Conseil des Enfants "SPUNE!" (Exprime-toi) est un forum de discussion pour les enfants roumains dont le but est d'offrir aux enfants et aux jeunes l'opportunité d'exprimer leurs opinions sur la famille, l'école, les procédures judiciaires et administratives qui les concernent. Ce forum est un dialogue avec l'école, la famille, les politiciens, les autorités locales et les média. Ce forum est une initiative de l'ANPDC et il se trouve dans le cadre du projet Phare, la "Campagne d'Education sur les Droits de l'Enfant.

Programmes de l'Agence nationale anti drogue en partenariat avec les ONG

Fédération Internationale des Communautés Educatives en Roumanie (FICE) – prévention primaire de la consommation de drogue sur le principe de "peer to peer education" – formation initiale et approfondie des volontaires dans les écoles et les lycées.

Association les "Messagers de la santé " - programme pour la prévention de la consommation des drogues dans le cadre de la population générale exposée aux risques (enfants, adolescents et jeunes)- "Enfants contre les drogues", réalisation de vidéoclip, de la

pièce "Réveilles-toi".

Organisation Sauvez les Enfants – campagne de prévention de la consommation parmi les gens du bord de mer "La Mer Noire notre seule dépendance "

Association pour la Promotion de la Justice des Mineurs "Jean Valjean" - le projet pilote de prévention de la délinquance juvénile, de prévention primaire de la consommation du drogue.

Fondation des Soins Communautaires - "Services intégrés pour les jeunes consommateurs de drogues - un modèle de participation communautaire" et "Création d'un modèle de services intégrés pour les utilisateurs de drogues".

Association l'Adolescent – prévention de la consommation de drogue dans les écoles et lycées et dans la communauté pour les jeunes adolescents, prévention de l'infection HIV par des activités de conseil *peer to peer* - le projet "Ensemble avec toi".

« S.O.S. l'Enfant »

Offrir un support immédiat et réel (évaluation, intervention, assistance, orientation, monitoring) aux enfants victimes de la maltraitance ou aux enfants qui se trouvent en risque de maltraitance, abus et négligence en famille ou dans l'institution ;

Centre de Jour pour les enfants en risque d'abandon scolaire. Le Centre de jour offre des services sociaux intégrés pour les enfants identifiés dans la zone de Mediaș comme non-scolarisés ou en risque d'abandon scolaire à cause de la pauvreté, de la monoparentalité, de l'ethnie et de l'institutionnalisation. Le soutien familial dans la démarche d'inscription scolaire des enfants et du maintien des enfants à l'école, le suivi des activités scolaires, l'organisation d'activités éducatives de récupération et conseils spécialisés pour les enfants/familles, soutien de ceux-ci dans la reconnaissance des droits fondamentaux, lobby pour être accepté dans la vie communautaire ;

Activités scolaires et préprofessionnelles pour le groupe d'enfants séropositifs;

Activités thérapeutiques : séances individuelles avec un psychologue, groupes de communication pour les enfants, pour les futures mères, pour les adolescents;

Activités de loisir : Club des enfants, anniversaires spéciaux, atelier cirque, activités en collaboration avec d'autres institutions publiques ou ONG similaires ;

Activités informatives : information ponctuelle, documentation, sensibilisation au moyen d'actions et par le biais des média, des parents, du personnel médical, du personnel de protection et d'enseignement des institutions gouvernementales et non gouvernementales, formation de volontaires et assurance des stages de pratique pour les étudiants.

STEA SATU – MARE, ROMANIA

Stea est une organisation de solidarité internationale, qui agit au moyen de deux associations :

Programme «Enfants des orphelinats »

Intégration sociale et professionnelle des jeunes ayant grandi en orphelinat. Réalisation d'entretiens individualisés, hors de l'environnement habituel. Suivi du parcours de réinsertion.

A chaque moment, le bénéficiaire est responsabilisé au maximum en lui demandant d'utiliser le plus de ressources personnelles possibles. Il participe à la mise en place de toutes les démarches établies dans le cadre du plan d'intervention, le rôle de l'assistant social étant celui d'accompagner et guider le bénéficiaire et ne pas de faire à sa place.

Programme « Enfants Des Rues »

Faire adhérer le jeune au projet de "sortie de rue". La réinsertion sociale, scolaire et professionnelle. L'animation socio-éducative utilisée comme outil de travail social. Création de liens de confiance avec les jeunes.

Société pour l'enfant et la famille –SCOP

Projet: **“Les enfants d'aujourd'hui sont les parents de demain”**

Cette campagne va soutenir les droits des enfants abusés et négligés par des voies nouvelles et innovantes dans le but de changer l'attitude du public. Premièrement ce sont les conseillers de l'école qui vont être formés en vue de promouvoir et soutenir les droits de l'enfant en famille et à l'école; aussi identifier et protéger les enfants abusés; travailler en collaboration avec d'autres représentants des institutions de protection de l'enfant. D'autre part, les employeurs seront les promoteurs des droits de l'enfant pour leurs employés.

Dans chaque compagnie impliquée dans le projet, il sera mis à disposition un espace pour disséminer les matériels informatifs concernant l'abus et la violence domestique, le développement de l'enfant et ses besoins particuliers et pour présenter les services de soutien de notre communauté (le secteur gouvernemental et les ONG). Dans ce but, les parents vont trouver des méthodes utiles pour élever les enfants et aussi des ressources de la communauté en vue de résoudre les problèmes. Le message de la campagne sera centré sur le comportement souhaité de la part des parents et adultes qui vivent auprès de l'enfant, dans le but de promouvoir des modèles d'éducation.

SIGNIS “Une minute d'adolescence”

Le projet est une suite du projet “Regardant les enfants” et promeut les droits de l'enfant. Il s'adresse aux adolescents et aux jeunes dans le but d'apprendre et d'assimiler le langage audiovisuel, en tant qu'alternative de l'expression de soi. Les activités du projet concernent des ateliers de travail sur les droits de l'enfant pour 40 adolescents et jeunes qui sont en situation de risque. Les participants ont une liberté créative, travaillent individuellement et en groupe et ont comme sujet une histoire inspirée de leur vie. Les bénéficiaires des ateliers élaborent, dans le langage cinématographique, un scénario inspiré de leur propre vie. Ils informent et sensibilisent le public spectateur et la communauté sur les droits de l'enfant. Les films ont une durée d'une minute et sont présentés dans le cadre du Festival du film (30 films). Cette année aura lieu la deuxième édition de The one minute Jr dans le cadre du Festival du Film d'Amsterdam. Le film „Puietii” (les petites

plantes) a été parmi les 18 films sélectionnés à Amsterdam

La clé du succès dans le travail avec les adolescents

- Accepter la résistance ;
- Pas de pressions/ne pas forcer l'adolescent;
- Pas beaucoup de questions ;
- Encourager les décisions de groupe;
- Encourager l'expression par des méthodes créatives invoquées par le client;
- Tolérance à l'égard de l'ambivalence de l'adolescent ;
- Fermeté dans l'établissement des limites
- Beaucoup d'attention accordée aux comportements positifs et négatifs de l'adolescent.

La protection de l'enfance en Roumanie, une nouvelle législation : regard sur sa mise en oeuvre pour les adolescents en situation de risque

par Marie Colette Lalire³

Dispositions générales de la loi adoptée en 2004, fondée sur la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la Roumanie en 1990

- Affirmation du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Affirmation de la responsabilité première des parents dans l'éducation et le développement de l'enfant, subsidiairement de la communauté locale à laquelle appartiennent l'enfant et ses parents. L'intervention de l'Etat est complémentaire pour la protection de l'enfant et la garantie du respect de tous ses droits.
- Respect et garantie des droits de l'enfant fondés sur les principes définis dans la loi dont:
 - l'égalité des chances et la non-discrimination ;
 - le respect de la dignité de l'enfant ;

³ Marie Colette Lalire a exercé à partir de 1974, des responsabilités dans le domaine de l'action sociale (Haute Saône, Isère, Languedoc-Roussillon, Gard) et, suite à la décentralisation, douze ans dans les services départementaux (Conseils généraux du Gard et de l'Isère).

Détachée trois ans au Ministère de la justice, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, a été particulièrement chargée des relations avec les collectivités territoriales et avec le secteur associatif dans ce domaine, et du suivi de programmes éducatifs pour mineurs en difficulté et délinquants (ex :centres éducatifs renforcés). A assuré des missions ponctuelles à l'étranger : République dominicaine (1999), Canada (2000) et Roumanie (novembre 2001).

Directrice de l'enfance et de la famille au Conseil général de l'Isère (2002 -2006). A été, dans cette période, membre du bureau de l'Association nationale des directeurs d'action sociale des départements (A.N.D.A.S.S.), chargée de l'animation du secteur enfance-famille. Après avoir participé à un programme européen pour la mise en oeuvre de la nouvelle législation roumaine relative aux droits de l'enfant (2004-2005), est actuellement détachée en Roumanie (Ministère des affaires étrangères) comme assistante technique auprès de l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant.

A publié notamment - "Demande de droit et travail social" in Informations Sociales (septembre 1992) -"Evolution des fonctions des Travailleurs Sociaux" in Revue de droit Sanitaire et Social (décembre 1993).

- l'avis de l'enfant, sa prise en considération, en fonction de l'âge et du niveau de maturité de l'enfant ;
- l'individualisation de la prise en charge, la stabilité et la continuité dans les soins, le développement et l'éducation en tenant compte de l'origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique de l'enfant en cas de mesure de protection ;
- la célérité dans la prise de décision ;
- la garantie d'une protection de l'enfant contre l'abus et l'exploitation ;
- la décentralisation, l'intervention pluridisciplinaire et le partenariat entre institutions publiques et organismes privés autorisés.

Les droits de l'enfant

- les droits et libertés civils (identité, relations familiales...) ;
- la santé et le bien être ;
- l'environnement familial et la prise en charge alternative :

Art. 34 : - dépistage des situations à risque qui peuvent entraîner une séparation de l'enfant de ses parents, prévention par le service public d'assistance sociale (SPAS) des comportements abusifs des parents et de la violence en famille : information des parents, conseils, thérapie, arbitrage (plan de services).

- . si l'enfant est en péril dans la famille, les représentants du SPAS (communal) ont un droit de visite à domicile et de s'informer sur la situation des enfants ;
- . s'il y a constat que *le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant est en danger*, le SPAS doit saisir immédiatement la Direction d'assistance sociale et de protection de l'enfant (DGASPC départementale).,
- . l'éducation, les activités récréatives et culturelles : respecter le droit de l'enfant à un temps de repos et à un temps libre,
- . prévenir l'abandon scolaire lié à des raisons économiques

N.B. : Les punitions corporelles dans le cadre du processus d'éducation sont interdites. (Article 48.2).

Une protection spéciale intégrée dans les droits de l'enfant

Mesures prévues pour l'enfant privé, temporairement ou définitivement, de la protection de ses parents : sont concernés les enfants abusés ou négligés

- mesure judiciaire de placement en régime d'urgence si nécessaire ;
- mesure administrative de placement en famille élargie ou substitutive ou chez un assistant maternel ou dans un service de type résidentiel. Sont concernés les enfants auteurs d'une infraction pénale et non responsables car âgés de moins de 14 ans :
- mesure de surveillance spécialisée administrative, ou judiciaire (si non accord des parents) la mise en œuvre de la mesure relève des services de protection administrative (département) et non de la protection judiciaire (État).

Situations de protection de l'enfant prévues par la loi :

Sont concernés : les enfants réfugiés et en situations de conflit armé, les enfants ayant commis une infraction pénale non responsables car âgés de moins de 14 ans, les enfants à protéger contre l'exploitation, les mauvais traitements, l'abandon et la négligence.

Art. 85 : L'enfant a droit à être protégé contre toute forme de violence, abus, maltraitance ou délaissement. Toute personne physique ou morale, ainsi que l'enfant, peut saisir les autorités habilitées par la loi à prendre les mesures adéquates pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, violence sexuelle y compris, de blessure ou abus physique ou mental, de maltraitance ou exploitation, d'abandon ou négligence...

Constats :

- une loi volontaire sur les droits de l'enfant, anticipant l'évolution des mentalités et des pratiques;
- une décentralisation de la protection des enfants aux départements et de la prévention aux communes et villes : une proximité réelle mais un déficit de moyens humains et financiers en milieu rural;
- une mise en œuvre qui donne lieu, avec l'appui de nombreux programmes étrangers européens ou internationaux, à l'élaboration de nombreux « standards » et « guides méthodologiques », références pour les professionnels, sous réserve de leur donner du sens;

- une approche « segmentée » des risques et dangers encourus par les enfants et adolescents, et des réponses (services spécialisés par type de risque), qui n'intègrent pas encore au quotidien l'avis de l'adolescent sur ses conditions de vie et son projet.

Une appropriation de l'esprit des textes à mettre en œuvre

- dans les mentalités,
- dans les pratiques professionnelles,
- dans le fonctionnement du dispositif de prévention et de protection pour les enfants et adolescents.

RECONNAITRE LA VIOLENCE « *BATAIA E RUPTA DIN RAI.* » (LES COUPS « SORTENT » DU PARADIS, PROVERBE ROUMAIN)

La violence “active”

- Dans la famille:
 - en 2005, 700 situations d'enfants victimes d'abus physiques et sexuels ont été recensées par la police dont 378 viols, 56 cas d'exploitation sexuelle, 17 cas d'inceste .
 - en 2006, 2400 situations connues d'enfants victimes de violences en famille, 19 enfants en sont décédés.

Ces chiffres, en augmentation, ne rendent compte que de la partie visible du phénomène, et ne précisent pas l'âge des victimes.

La presse relate quotidiennement de telles situations.

- A l'école :
Pour les jeunes roumains interrogés, la violence à l'école est un problème réel. Elle concerne 57% des groupes d'élèves. Elle est objective (actes relevant du Code Pénal) ou subjective (attitudes hostiles, humiliations, provocations..)

Dans l'Etude FICE-Roumanie de septembre 2005

Les violences constatées sont :

- celle des professeurs à l'égard des élèves (en diminution) ;
- celle des élèves entre eux ;
- celle des élèves à l'égard des professeurs (en augmentation récente).

Mais les victimes ne dénoncent pas et les autorités scolaires ne rapportent pas les faits, sous estimant le risque ou craignant l'impopularité.

Sur la délinquance des mineurs, la violence dans les institutions d'accueil, le trafic (*cf. exposé de D.Gheorghe*)

La violence "passive" : une préoccupation aussi grande.

Le délaissement des enfants dont les parents sont à l'étranger : 3 millions de Roumains travaillent à l'étranger, 40 000 enfants au moins sont restés en Roumanie sans leur(s) parent(s), à la garde d'un tiers (frère ou sœur aîné, famille élargie), ou d'une institution d'accueil. Les conséquences constatées sont l'abandon scolaire, les dépressions et suicide, le risque de délinquance.

Des réponses sont élaborées :

- Une campagne de sensibilisation est en cours ;
- Création par l'A.N.P.D.C. de dix centres de conseil en milieu rural dans les départements les plus affectés par ce phénomène, notamment en Moldavie ;
- Actions de prévention et d'accompagnement de la part d'ONG, ou dans le cadre de la coopération décentralisée franco-roumaine et du soutien de l'UNICEF, en particulier dans le département de Satu Mare (pays d'OAS à forte tradition de migration économique).

L'abandon scolaire, le travail des mineurs et la discrimination

Une augmentation de l'abandon scolaire (+4,4% de 2002 à 2005) est constatée actuellement, souvent pour des raisons économiques:

- En 2003-2004 : 23,6% des élèves inscrits en collèges et lycées ont abandonné leur scolarité, soit 75 000 adolescents environ ;
- 40% des adolescents en milieu rural n'accèdent pas à l'enseignement secondaire, pour 13% en milieu urbain, dont les adolescents des communautés Roms.
- 70 000 mineurs travaillent, dont 1,4% ont moins de 14 ans.

Contraception, natalité et avortement

L'éducation à la sexualité et à la contraception est insuffisamment développée auprès des jeunes, en particulier en milieu rural. Le recours à l'avortement est encore très important en Roumanie : 20 000 mineures sont concernées chaque année. Des situations de très

jeunes mères adolescentes sont aussi constatées.

Les adolescents handicapés

Héritage du passé, les grandes institutions d'accueil des adolescents handicapés n'ont pas toutes bénéficié des programmes de restructuration, malgré l'effort fait ces dernières années.

Les conditions d'accueil sont souvent inappropriées aux besoins physiques, psychologiques et affectifs de ces adolescents et les professionnels qualifiés manquent.

cf deux rapports récents sur les enfants et adolescents handicapés :

- rapport UNICEF 2005-2006,
- rapport au Groupe de haut niveau pour les enfants de Roumanie (mars 2007).

SENSIBILISER ET PREVENIR, LUTTER ET PROTEGER, AVEC LES ADOLESCENTS

Sensibiliser la population, dont et avec les adolescents pour prévenir et réparer la violence

- Plusieurs programmes européens (PHARE, DAPHNE, LEONARDO...) et actions des ONG (*cf. exposé de D. Gheorghe*) sont réalisés ou en cours.
- Un séminaire national organisé par l'A.N.P.D.C. avec la participation du Conseil de l'Europe est prévu en juin 2007 en Roumanie sur "enfants et violence". Une étude préalable est en cours.

La participation des adolescents doit être favorisée dans les actions des pouvoirs publics et des ONG.

Former les professionnels

- Intégrer dans les formations initiale et continue de tous les professionnels (médecins et paramédicaux, travailleurs sociaux, magistrats, enseignants, police et gendarmerie) susceptibles d'intervenir auprès d'enfants et adolescents, l'attention aux droits de l'enfant : programme PHARE en cours ;
- apporter une attention particulière aux connaissances et savoir-faire sur la prévention de la violence, le dépistage, le recueil de la parole des enfants et le traitement de ces situations.

La stratégie de formation en cours d'élaboration (ANPDC) peut être

l'occasion d'une approche pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle de cette question.

Adapter la réponse aux adolescents victimes et/ou auteurs de violence

Quelques pistes de travail pour améliorer cette réponse: reconnaître les besoins psychologiques et affectifs de chaque adolescent dans une approche globale de sa personne. Favoriser la responsabilisation et la participation des adolescents dans leur projet de vie, leur expression individuelle ou collective, y compris en institutions ;

- améliorer la qualité des services publics et privés, notamment avec le projet de délégation des services aux ONG et par le travail en réseaux.

Child Abuse In The UK: A Brief Synopsis

Authors:

Neal J Russell and

Dr Alastair G Sutcliffe MD, MRCP, FRCPCH⁴

Child abuse is an ongoing problem in the UK as in other European countries. As elsewhere, four main forms of child abuse are recognised in the UK including physical abuse, sexual abuse, emotional abuse and neglect although in an individual child many of these will co-exist. The definitions of each form of abuse vary. The National Society for the Prevention of Cruelty to Children (NSPCC) has the following definitions on their website:

- “Physical abuse includes hitting, shaking, kicking, punching, scalding, suffocating and other ways of inflicting pain or injury to a child. It also includes giving a child harmful substances, such as drugs, alcohol or poison. If a parent or carer reports non-existent symptoms of illness in a child, or deliberately causes illness in a child, this is also a form of physical abuse”.
- “Sexual abuse is when a child or young person is pressurised, forced or tricked into taking part in any kind of sexual activity with an adult or young person. This can include kissing, touching the young person's genitals or breasts, intercourse or oral sex. Encouraging a child to look at pornographic magazines, videos or sexual acts is also sexual abuse”.
- “Emotional abuse is when a parent or carer behaves in a way that is likely to seriously affect their child's emotional development. It can range from constant rejection and denial of affection, through to continual severe criticism, deliberate humiliation and other ways of

⁴Senior Lecturer in Child Health (Honorary Consultant), Institute of Child Health , Royal Free and University College Medical School, UNIVERSITY COLLEGE LONDON

verbally "terrorising" a child".

- "Neglect is the persistent lack of appropriate care of children, including love, stimulation, safety, nourishment, warmth, education and medical attention".

Child abuse is common and the number of children on the child protection register will inevitably underestimate the prevalence. Table 1 shows the registrations to child protection registers in the last few years. There are about 11 million children in the UK and of these, 3-4 million are considered 'vulnerable children', 300-400,000 are 'children in need', 59,700 are 'looked after children', 25,700 are on the child protection register and 50-100 children die each year as a result of abuse or neglect (1). The children on the child protection register constitute approximately 10% of 200,000 referrals every year.

Table 1: Registrations to child protection registers during the years ending 31st March, by category of abuse.

Category of abuse	2002	2003	2004	2005	2006
Neglect	10,800	11,700	12,600	13,200	13,700
Physical abuse	5,300	5,700	5,700	5,500	5,100
Sexual abuse	2,800	3,000	2,800	2,700	2,600
Emotional abuse	4,700	5,400	5,600	5,700	6,700
Mixed/Not recommended by 'Working together'	4,100	4,400	4,300	3,700	3,300

Where a child was registered more than once in the year, each registration has been counted. Registrations include unborn children. Figures from: Department for Education and Skills (2006) *Statistics of education: referrals, assessments and children and young people on child protection registers: year ending 31 March 2006*. [London]: The Stationery Office.

Obviously not all children who are being abused will be registered and a significant proportion of those children who are referred will not be suffering abuse however the percentages of each of these groups is clearly not known. The NSPCC (National Society for the Prevention of Cruelty to Children) recently undertook a study (Cawson et al 2000) on child maltreatment involving almost 3,000 young adults from the

general population in the UK. It was found that '7% of children experienced serious physical abuse at the hands of their parents or carers during childhood' (2). Serious abuse included many different methods that would inflict injury lasting a day or longer on the majority of occasions. Also, '1% of children aged under 16 experienced sexual abuse by a parent or carer and a further 3% by another relative during childhood. 11% of children experienced sexual abuse by people known but unrelated to them. 5% of children experienced sexual abuse by an adult stranger or someone they had just met' (2). Also '6% of children experienced serious absence of care at home during childhood' (2). Factors recognised in the UK as being associated with poor outcomes in general for children are shown below (1).

- Low income and parental unemployment
- Homelessness
- Poor Parenting
- Poor schooling
- Post-natal depression among mothers
- Low birth weight
- Substance misuse
- Individual characteristics such as intelligence
- Community factors such as living in a disadvantaged neighbourhood

Below are the five ideal outcomes for children identified in the UK (1). These are consistent with the aims of the council of Europe campaign, a Europe for and with children.

- Being Healthy: Enjoying good physical and mental health and living a healthy lifestyle
- Staying safe: Being protected from harm and neglect
- Enjoying and achieving: Getting the most out of life and developing the skills for adulthood
- Making a positive contribution: Being involved with the community and society and not engaging in anti-social or offending behaviour
- Economic well-being: Not being prevented by economic disadvantage from achieving their full potential in life

Victoria Climbié and the Laming report:

The tragic case of Victoria Climbié and the subsequent report by Lord Laming exposed many failings in child protection in the UK. Victoria

was abused and neglected by her Aunt and her Aunt's partner to the extent that she died on 25th February 2000. Social services, the police and the health service all failed in their duty to Victoria. There were 12 opportunities over 10 months to intervene and prevent her death but basic procedures were not followed. Lord Laming made many recommendations in his report in 2003 and various documents have followed these up including: Every Child Matters, 2003 (Department for Education and Skills UK), The Children Act 2004 (UK legislation) and Working Together To Safeguard Children 2006 (Department of Education and Skills UK). According to the Green Paper: Every Child Matters (1), the main failures identified both in Victoria Climbié's case and in other similar cases such as Jasmine Beckford in 1984 were:

- Poor coordination
- A failure to share information
- The absence of anyone with a strong sense of accountability
- Frontline workers trying to cope with staff vacancies
- Poor management
- Lack of effective training

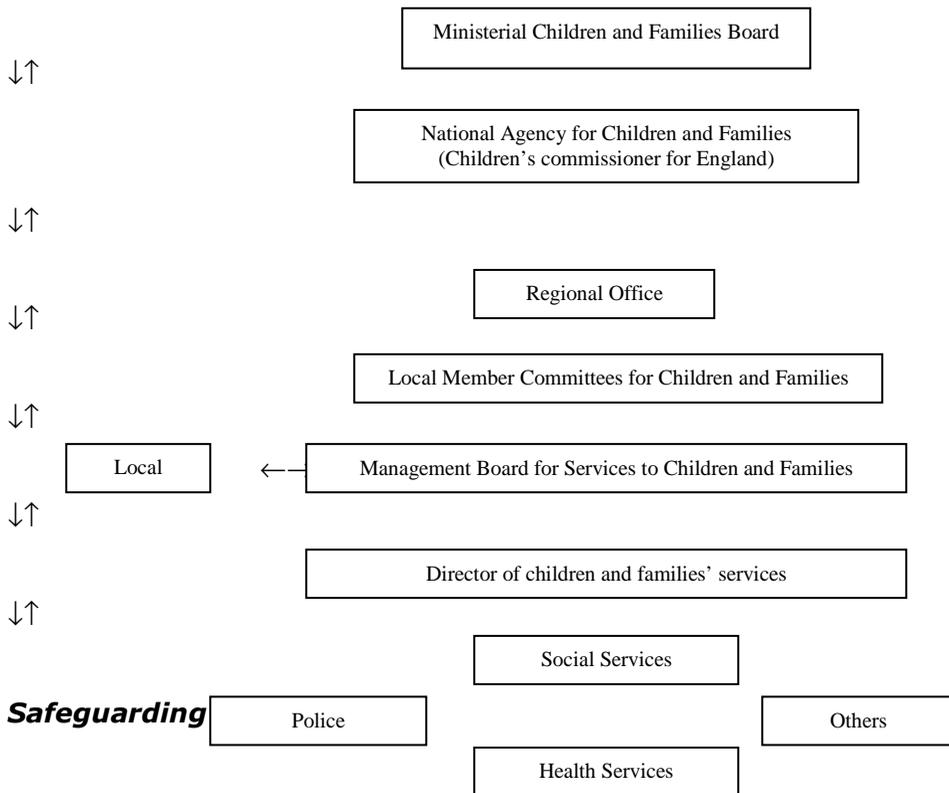
In the Victoria Climbié Enquiry Lord Laming made 108 recommendations to Social Services, the Health Service and the Police as well as many general recommendations. Some of the main recommendations are below (3), (4). (Lord Laming recommended that a feasibility study would be needed to determine whether the creation of a national children's database would be practical and also added that there may be some opposition to this suggestion based on concerns about personal privacy).

- The creation of a children and families board chaired by a senior government minister to coordinate policies and initiatives that have a bearing on the wellbeing of children and families.
- A national agency for children and families, led by a children's commissioner, should be established to ensure local services meet national standards for child protection and implement reforms.
- Committees for children and families should be established by councils, with members drawn from social services, education, housing, the NHS and the police.
- New local management boards - chaired by council chief executives with members from the police, health, social services, education,

housing and the probation service - should be set up. The boards would appoint a local director of children and family services to monitor effective interagency working on child welfare and protection.

- The creation of a national children's database that keeps a record of every contact a child has with a member of staff from the police, health and local authorities.

Figure 1 shows the structure recommended by Lord Laming in 2003.



*Figure 1: Recommended New Structure:
The Victoria Climbié Enquiry 2003 (4)*

The following are the first eight general recommendations made by Lord Laming in the Victoria Climbié Enquiry. They relate to Figure 1 above and are the most relevant recommendations in this context. Those preceded by a (1), (2) or (3) were to be implemented within 3 months, 6 months and 2 years respectively.

(3) Recommendation 1

With the support of the Prime Minister, a ministerial Children and Families Board should be established at the heart of government. The Board should be chaired by a minister of Cabinet rank and should have ministerial representation from government departments concerned with the welfare of children and families.

(3) Recommendation 2

The chief executive of a newly established National Agency for Children and Families will report to the ministerial Children and Families Board. The post of chief executive should incorporate the responsibilities of the post of a Children's Commissioner for England.

(3) Recommendation 3

The newly established National Agency for Children and Families should have the following responsibilities: to assess, and advise the ministerial Children and Families Board about the impact on children and families of proposed changes in policy; To scrutinise new legislation and guidance issued for this purpose; To advise on the implementation of the UN Convention on the Rights of the Child; To advise on setting nationally agreed outcomes for children and how they might best be achieved and monitored; To ensure that legislation and policy are implemented at a local level and are monitored through its regional office network; To report annually to Parliament on the quality and effectiveness of services to children and families, in particular on the safety of children.

(3) Recommendation 4

The National Agency for Children and Families will operate through a regional structure which will ensure that legislation and policy are being implemented at a local level, as well as providing central government with up-to-date and reliable information about the quality and effectiveness of local services.

(3) Recommendation 5

The National Agency for Children and Families should, at their discretion, conduct serious case reviews (Part 8 reviews) or oversee the process if they decide to delegate this task to other agencies following the death or serious deliberate injury to a child known to the services. This task will be undertaken through the regional offices of the Agency with the authority vested in the National Agency for Children and Families to secure, scrutinise and analyse documents and to interview witnesses. I consider it advisable that these case reviews are published, and that additionally, on an annual basis, a report is produced collating the Part 8 review findings for that year.

(2) Recommendation 6

Each local authority with social services responsibilities must establish a Committee of Members for Children and Families with lay members drawn from the management committees of each of the key services. This Committee must ensure the services to children and families are properly co-ordinated and that the inter-agency dimension of this work is being managed effectively.

(2) Recommendation 7

The local authority chief executive should chair a Management Board for Services to Children and Families which will report to the Member Committee referred to above. The Management Board for Services to Children and Families must include senior officers from each of the key agencies. The Management Board must also establish strong links with community-based organisations that make significant contributions to local services for children and families. The Board must ensure staff working in the key agencies are appropriately trained and are able to demonstrate competence in their respective tasks. It will be responsible for the work currently undertaken by the Area Child Protection Committee.

(3) Recommendation 8

The Management Board for Services to Children and Families must appoint a director responsible for ensuring that inter-agency arrangements are appropriate and effective, and for advising the Management Board for Services to Children and Families on the development of services to meet local need. Furthermore, each Management Board for Services to Children and Families should:

establish reliable ways of assessing the needs and circumstances of children in their area, with particular reference to the needs of children who may be at risk of deliberate harm; identify ways of establishing consultation groups of both children and adult users of services.

Documents since the Laming Report:

These include Every Child Matters, 2003 (Department for Education and Skills UK), The Children Act 2004 (legislation) and Working Together To Safeguard Children 2006 (5) (Department of Education and Skills UK). The latter is the most recent statutory guidance for practitioners and managers in the UK who provide services for children or who have safeguarding responsibilities. Three of the important provisions in the Children Act 2004 in the context of this article are: (5)

- The creation of children's trusts under the duty to cooperate;
- The setting up of Local Safeguarding Children Boards (LSCB's);
- The duty on all agencies to make arrangements to safeguard and promote the welfare of children.

I will now describe some of the most important new statutory changes as they are mentioned in Working Together 2006 including Local Safeguarding Children's Boards (LSCB's), Child Death Review Processes and Serious case reviews. The main functions of the LSCB's are (5):

- Communicating and raising awareness
- Monitoring and Evaluation
- Participating in planning and commissioning
- Reviewing the deaths of children
- Serious case reviews
- Policies and procedures including those on:
 - Action taken where there are concerns, including thresholds for intervention
 - Training of people who work with children or in services affecting the safety and welfare of children
 - Recruitment and supervision of people who work with children
 - Investigation of allegations concerning people who work with children
 - Safety and welfare of children who are privately fostered

- Co-operation with neighbouring children's services (i.e. Local Authorities) and their LSCB partners

The LSCB's are established by the Local Authorities and the members of the board include managers of both the independent and voluntary sector in the local area with input from experts from the various disciplines e.g. doctors. The 'Child Death Review Processes' aim to identify suspicious unexpected child deaths and decide whether a 'Serious Case Review' is required. A 'Serious Case Review' is a new statutory entity whereby the LSCB investigates cases where abuse or neglect were a factor in the child's death. Its purpose is to look at what involvement the services had with the child and identify any lessons that need be learnt and what can be put into an 'action plan' (5).

Individual cases where there are concerns about child abuse:

'Working Together' includes guidance on how to manage a case of suspected child abuse. Some of the main actions to be taken when there are concerns about a child's welfare are outlined in the flow charts below. Some of the most important components of the process are:

- Referral to Local Authority Social Services without delay;
- Emergency action by an agency with statutory child protection powers (police, social services or NSPCC) if there are concerns about the immediate safety of the child. Can be voluntary or by an Emergency Protection Order;
- Initial assessment by social worker within 7 days if actual or potential harm. Decide whether the child is 'in need' (section 17 of the Children Act 1989) or 'in need of protection' (section 47 of the Children act 1989);
- A child in need should be managed appropriately;
- A strategy discussion between social services, police and other relevant agencies to decide whether the child is in need of protection and therefore a s47 enquiry
- Information sharing from relevant agencies must be done
- If section 47 enquiries decide that the child is at continuing risk then a Child Protection Conference should be convened which brings together the child (where appropriate), the family, relevant professionals involved and an independent Chair who is accountable to the Director of Children's Services

- Decide on action to be taken to safeguard the child and promote their welfare
- Formal Child Protection Plan if child is at continuing risk with lead statutory body (LA social care or NSPCC), a key worker and the core group to implement plan
- Review conference within 3 months and further review within 6 months

Flow chart 1: Referral

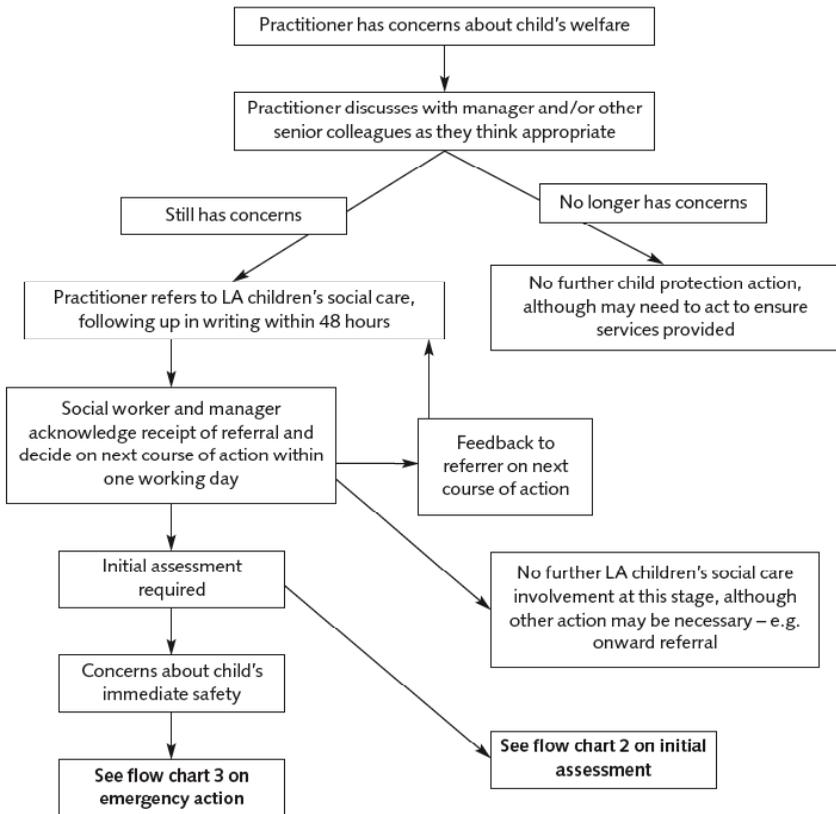


Figure 2: (5)

Flow chart 2: What happens following initial assessment?

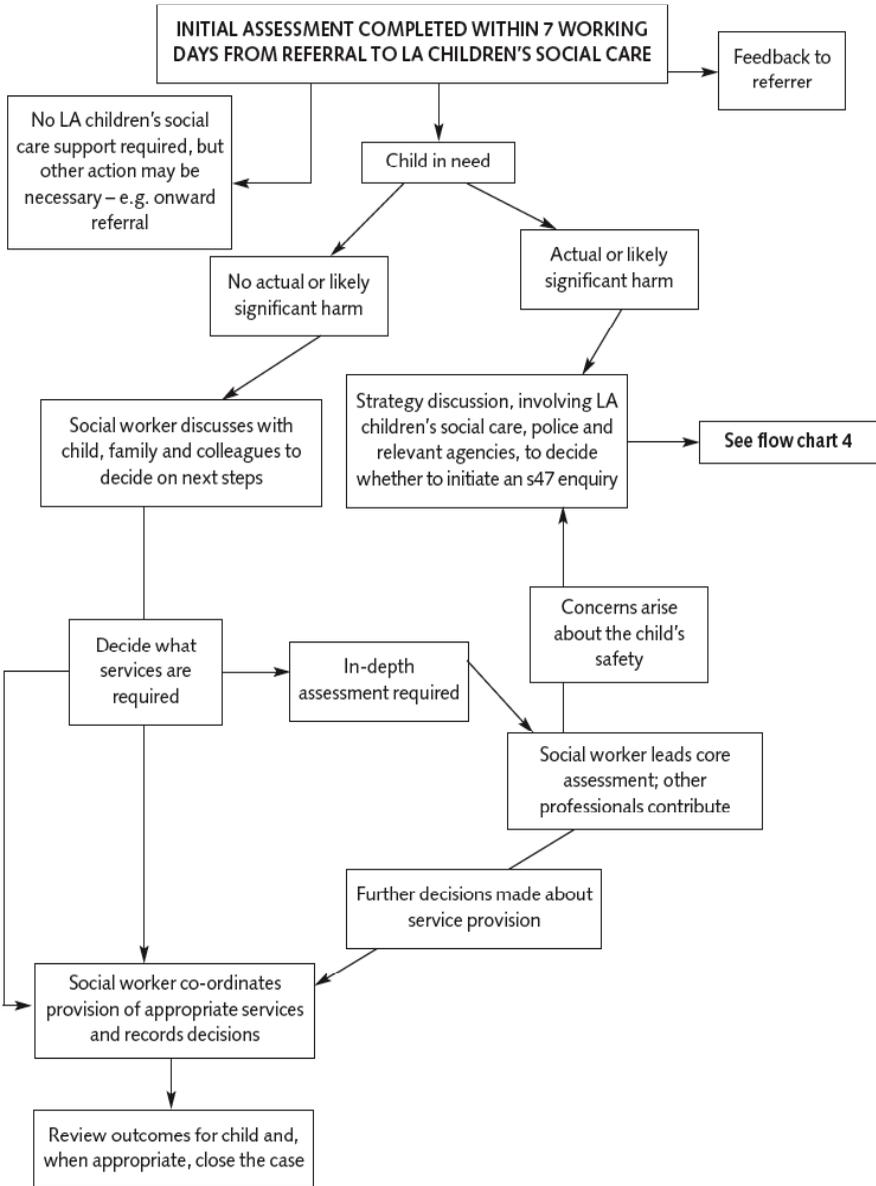


Figure 3: (5)

Flow chart 3: Urgent action to safeguard children

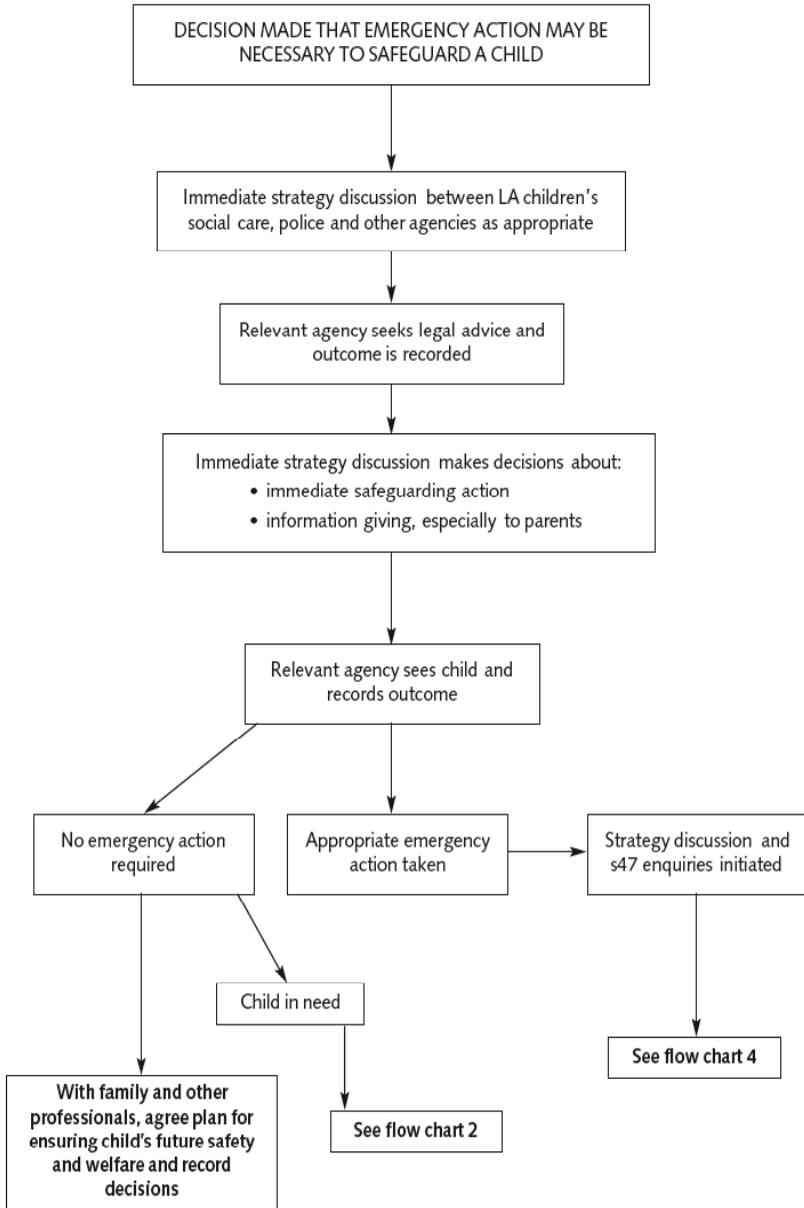


Figure 4: (5)

Flow chart 4: What happens after the strategy discussion?

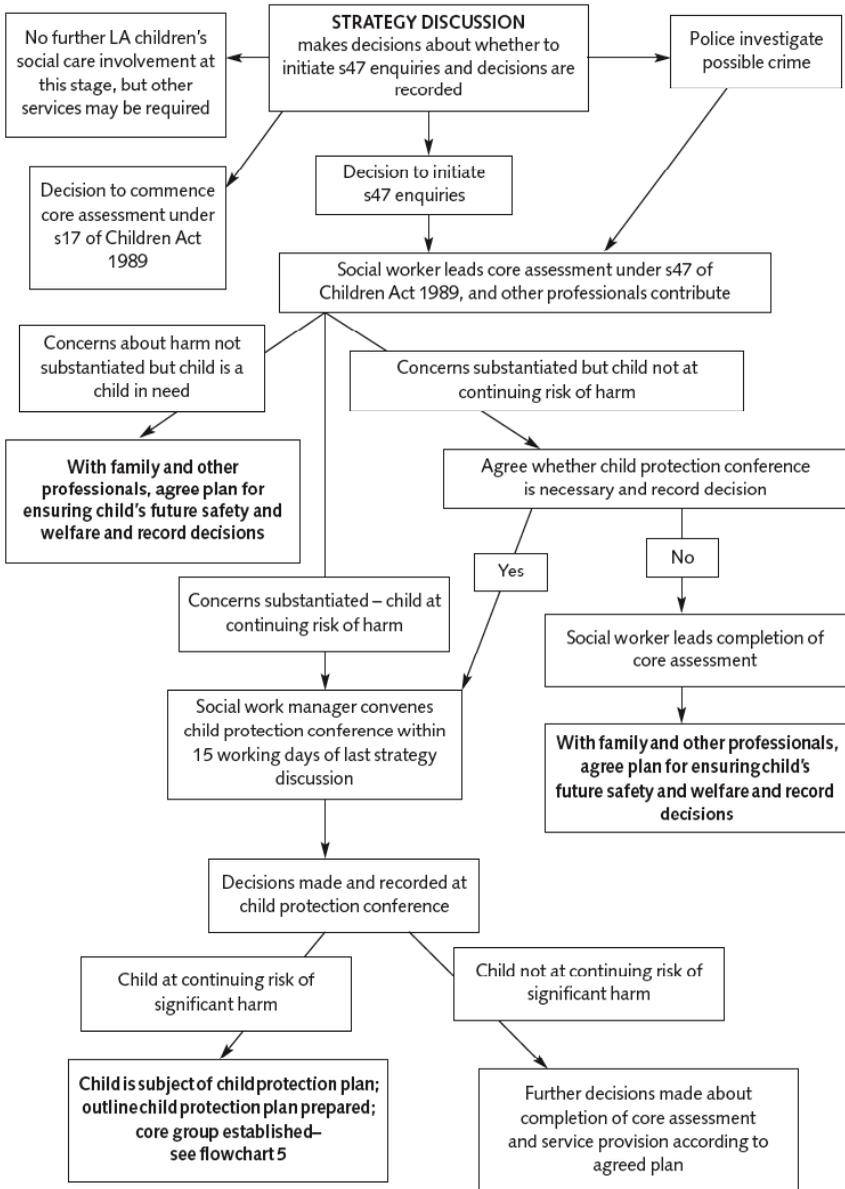


Figure 5: (5)

Flow chart 5: What happens after the child protection conference, including the review process?

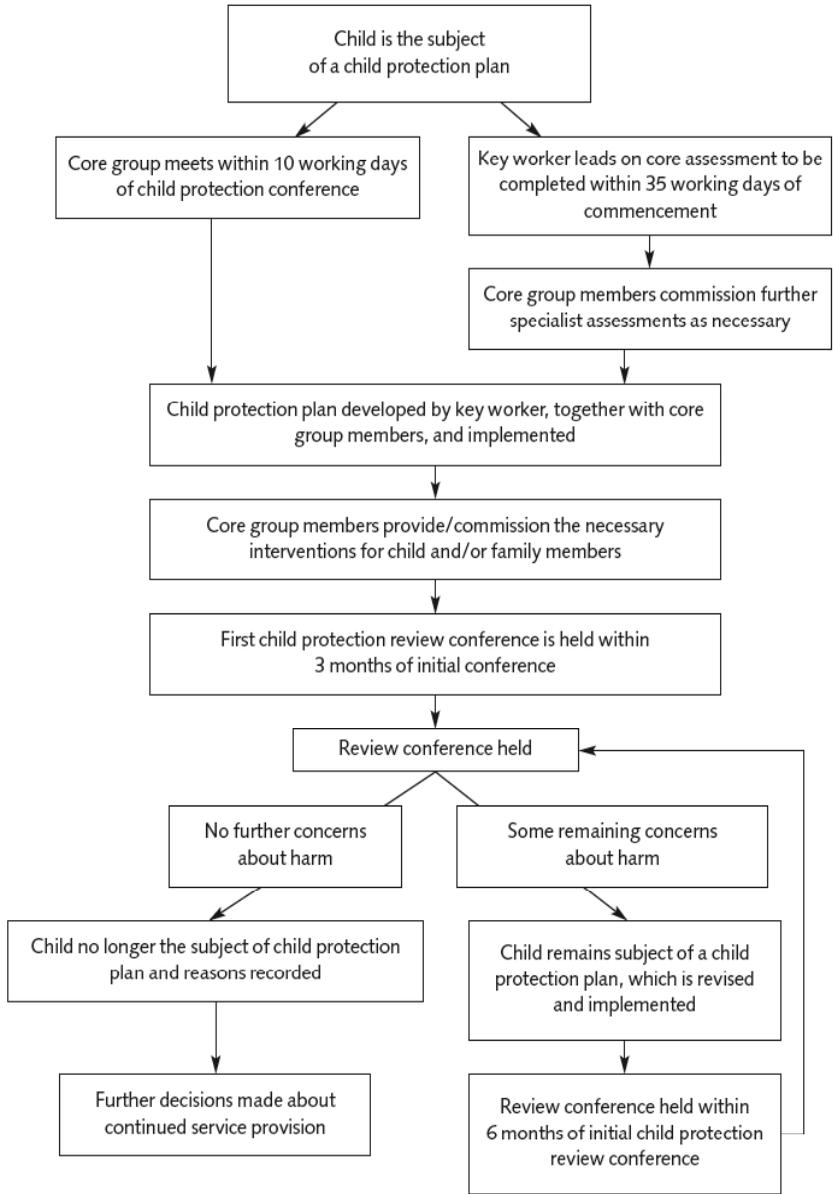


Figure 6: (5)

In terms of the outcome of child abuse and the effectiveness of interventions, no clear conclusions can be drawn. Therefore I have concentrated on the current guidelines in the UK on the management of child abuse. There is need for much more research into the effectiveness of interventions in child abuse and into outcomes. "To date behavioural and social scientists have neglected to provide child victims with empirically tested treatment strategies based on scientific assessment of their unique needs" (Fantuzzo 1990) and "There are currently no empirical studies on the treatment of psychologically maltreated children" (Becker et al 1995). There are numerous accounts of intervention and therapeutic programmes but very little scientific evidence. Therefore services are currently development based on very little evidence. In addition, there are conflicting definitions of abuse and non-comparable, small populations in the studies so far done. Child abuse is difficult area to research but is also an essential area that must receive more investment.

In summary, child abuse is a major problem in the UK and is not disappearing. Some tragic cases including the one of Victoria Climbié have exposed major shortcomings in the UK system and prompted a new look at how to manage child abuse, however, the interventions currently in use are not supported by much evidence. We need a better understanding of child abuse in order to manage it appropriately and importantly to be able to prevent it from occurring. So thus we in the UK welcome the council of Europe campaign launched in Strasbourg.

Neal J Russell and
Dr Alastair G Sutcliffe MD, MRCP, FRCPCH

Senior Lecturer in Child Health (Honorary Consultant)
Institute of Child Health
Royal Free and University College Medical School
UNIVERSITY COLLEGE LONDON

References:

(1) *Every Child Matters*, Green Paper. Department for Education and Skills UK. HM Government, September 2003

(2) Cawson et al 2000: 'Child Maltreatment in the United Kingdom: a study of the prevalence of child abuse and neglect'. London: NSPCC.

(3) Batty, David: Main Points of The Laming Report (SocietyGuardian.co.uk. Tuesday January 28th 2003)

(4) *The Victoria Climbié Enquiry*: Report of an enquiry by Lord Laming: Presented to Parliament by The Secretary of State for Health and the Secretary of State for the Home Department. HM Government 2003

(5) *Working Together to Safeguard children: A guide to inter-agency working to safeguard and promote the welfare of children*. HM Government, 2006. Every Child Matters: Change for Children. The Stationary Office

Bibliographic references

Batty, David: Main Points of The Laming Report (SocietyGuardian.co.uk. Tuesday January 28th 2003)

Cawson et al: '*Child Maltreatment in the United Kingdom: a study of the prevalence of child abuse and neglect*'. (London: NSPCC 2000)

Department for Education and Skills UK. *Every Child Matters*, Green Paper, (HM Government, September 2003)

Every Child Matters: Change for Children, *Working Together to Safeguard children: A guide to inter-agency working to safeguard and promote the welfare of children* (HM Government, The Stationary Office, 2006)

Lord Laming: *The Victoria Climbié Enquiry*, Report of an enquiry by Lord Laming: Presented to Parliament by The Secretary of State for the Home Department (HM Government, 2003)

Childhood without violence” - Involving children in the creation of programmes and decision making

By Monika Czyżewska⁵

PERCEPTION OF CHILD ABUSE IN POLAND

The situation of children living in violence

Over the last two decades significant social changes have been observed in Poland in the perception of the problem of violence, especially domestic violence against women and children (1). The media is more likely to report such issues and new organizations supporting victims are being established, the laws, policies and procedures are being amended to assist those who suffer. Unfortunately, detrimental prejudices and stereotypes still exist amongst Polish society which are enforced by adults who were beaten as children and now openly claim that solely due to the corporal punishment they experienced as children, were able to become decent adults.

In recent years legal matters related to parental rights have come under discussion. One part of society believes that parents have constitutionally guaranteed rights to bring up their children according to their own views and values and no one has the right to tell them what to do or not to do. On the other hand, there are those who stress that human rights include the right of children to live in a family free of violence and physical punishment. Both sides claim they can prove

⁵ Awarded Master of Arts majoring in Political Sciences from Warsaw University; the subject of her thesis was based on research into the protection of child witnesses during legal procedures and processes. She completed postgraduate studies at The Polish Academy of Sciences and is currently the Project Coordinator at Nobody's Children Foundation and a tutor at the Academy of Special Education in Warsaw. She is in the process of preparing her doctoral dissertation which examines the attitudes of teachers to child abuse. Monika is the author of several articles on domestic violence and child abuse.

their attitudes from a legalistic standpoint. There is no law in the Polish legal code which specifically forbids physical punishment of children. A violent parent is rarely prosecuted. Although every person who is aware of child abuse is obliged to inform the relevant authorities, very few people think this obligation concerns them. Most cases of child abuse or domestic violence are known to other members of the family, neighbours or friends, but are not reported to the police or social services. They remain “dark/hidden numbers”, “invisible” in the official statistics. When in 1989 Poland ratified the UN Convention on the Rights of the Child there was a special clause added to the document stating that parents have the right to raise their children in accordance with Polish customs and tradition (2). Unfortunately, this clause may be misused by those who believe “a little spank never did any harm to anyone” and even worse - may legitimize severe corporal punishment and other forms of child abuse as it has not been established where the line between “disciplinary spanking” ends and severe violence begins. The next 15 years saw relatively little change in Polish views when, in 2005 a new law was being debated - the Act on counteracting family violence. Politicians and experts working on the draft version of the document were divided into two groups – for and against adding a clause literally forbidding corporal punishment. The majority decision was not include this clause in the Act with the result that corporal punishment is not mentioned in the Act. This law was introduced in 2006.

How much work needs to be done by non-governmental organizations and ombudsmen for children during the next decade to influence Polish society in the vital role of protecting children from violence? When will we be ready for the next step towards the fulfillment of human rights – children’s participation? Is it possible in the current situation, where violence towards children is not permanently prohibited, to raise the crucial issue of abused children and their right to express their own views, opinions, and ideas in ways they choose?

Civil society and child participation

A belief that home should be a refuge is not idealistic and is worth fighting for. There are many opportunities to end the suffering of maltreated children in Poland. There are people who don’t deny the existence of the problem of child abuse. Building a civil society in Poland means more activities on behalf of those whose voice is rarely

heard for several reasons – they are too weak, too little (or both) to express their opinions or needs and powerless to act to address their situation.

Manufacturers and scientists and others who observe the nature of human consumer behaviour believe that today children have real power in making consumer decisions directly and also by influencing their parents and/or care givers. Children are the market segment at whom commercial campaigns are aimed, they are the ones who are the recipients of mass culture, they have a strong role in decision making in families, where buying goods is concerned. However, it seems there are big discrepancies in the status of children in our society. In some situations, crucial for their development, they are often treated as non entities and are subjected to the mistreatment of their parents or professionals responsible for them. Their wellbeing very often is not regarded highly- e.g. in legal procedures. Until very recently children were treated without any special consideration given their age or treated even worse than older participants of a trial, as their voice is usually weaker and less respected in the legal system. The changes initiated almost a decade ago by NGOs to interview a child in court as a person with special needs were implemented by the parliament about two years ago. Still, some of the regulations are adopted by judges at their own discretion and are not obligatory and their use is very dependent on the “good will” of a judge.

As this example shows a lot of time is needed for significant changes to occur in such areas. We, as a society, are still deeply rooted in the mentality from an earlier time where children had to be silent and where their opinion meant almost nothing. In cases where a family is recovering from the impact of various types of violence, it is important that the children’s role in this healing process is evaluated.

The pros and cons of the participation of abused children should be reflected upon with a great care and attention. Children exposed to violence may not be psychologically ready or may not want to talk about their experience or the abuse itself. This is their fundamental right. Sometimes, for their own benefit, they may need directive guidance for a couple of weeks or months and the pressure of engaging them into open expression of their views may be as harmful as previous events and may again lead to victimization.

Non-governmental organizations play an important role in a society. According to scientific theories they fill the “gaps” where it’s impossible for the state to provide immediate response and adequate help (3). In cases where there are no proper laws or instruments e.g. in new social problems appearing in our rapidly changing world, the state would need a lot of time in order to adjust its mechanisms to be of real assistance to people, the NGO’s are able to step in with appropriate help and support (4). Secondly they are often quicker in assessing social situations than other institutions. The initiatives of an NGO on more than one occasion gave impetus for the government to start legal action or to take other steps to remedy the situation – all thanks to new perspectives given by an NGO. Experts from important and innovative NGOs are often consulted for their opinion in difficult matters, program development and project management. One leading Polish non-governmental organization dealing with the problem of child abuse and its prevention is Nobody’s Children Foundation

Nobody’s Children Foundation (5) and its programs in which children actively participate

Current Foundation’s activities:

- Training program;
- Publishing and web-information program;
- Child under the umbrella of the law”;
- Help centers for children and families (Child and Family Centre and „Mazowiecka” Centre);
- Research program;
- Consultation program for Central and Eastern Europe;
- Safer Internet Program;
- Unaccompanied children program;
- Helpline.

Most of the abovementioned activities may be especially interesting while reflecting: firstly - child participation, secondly - children influencing the final shape of a program and thirdly - children gaining the ability and opportunity to express their opinion.

In three examples below the reader will see activities that have one goal in common – to help children be rescued from a harmful situation - to be interviewed properly, to be seen and listened to through social

awareness campaigns, to be free from abusive Internet relationships, messages and images.

“Your Honour, I’m scared”

It’s the core message of the Foundation’s social awareness campaign aimed at policemen, prosecutors and judges. As it is noted on one of the campaign’s posters: “An interview at a police station, at a prosecutor’s office or in court is a traumatic experience for a child victim of crime. The child does not understand the procedures he or she has to participate in, feels guilty, and is afraid of the unknown situation and the potential consequences of accusing a close relative. A child is a witness with special needs. Let’s interview children in child-friendly places, adjusting the interview’s form and rate to children’s psychological states and levels of development. Let’s interview children only once, providing them with the support of a professional in the field of mental health. Let’s inform parents and children about their rights.”

The Nobody’s Children Foundation’s campaign – “Child: Witness with Special Needs” – is carried out in cooperation with the Polish Ministry of Justice.

The campaign has resulted in changes in procedures: generally a child witness is interviewed only once, out of a court room, in a specially prepared room with a judge and a psychologist while all other participants of a trial are behind a wall and view a child through a Venice mirror or via a video equipment.

Consultation Programme for Central and Eastern Europe “Childhood without violence”

The objectives of the 5-year Program are the following: - raising social awareness of the problem of child abuse, to initiate prevention programs in countries of Central and Eastern Europe, to work out a more effective system of assistance for abused children, and to convey the Foundation’s (as the Polish leader in social awareness campaigns for abused children) best practices to other countries from our region of Central – Eastern Europe.

There are 7 partner countries from which non-governmental organizations are chosen - Bulgaria, Latvia, Lithuania, Macedonia, Moldova, Ukraine and Poland as the coordinator. Each year has a different focus: - child abuse prevention (in 2005), diagnosis and treatment of an abused child (in 2006), legal protection (in 2007), interdisciplinary work and team building amongst professionals working with and for children (in 2008), institutional child abuse (in 2009).

All of the participants are invited to take part in local and regional training courses, expert supervision, study visits and international conferences. Also being offered are publications, programme's Internet webpage, information exchange.

The program has a long-distance objective - to let children be seen and listened to through well prepared social awareness campaigns.

DEUXIEME TABLE RONDE

*Quel statut attribue-t-on à la parole
des enfants lors de l'évaluation
de ces programmes ou dispositifs ?*

*Comment les professionnels
intègrent-ils la parole des jeunes
dans leur pratique ?*

**MODERATRICE : DR ANNA RURKA, CHERCHEUR,
PRESIDENTE DU COMITE EUROPEEN D'ACTION SPECIALISEE
POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE DANS LEUR MILIEU DE VIE
(EURO CEF)**

Modératrice : Nous avons le grand honneur d'accueillir maintenant son Excellence Sladjana Prica, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Vice-présidente des Délégués des Ministres. Madame, nous sommes très honorés par votre présence et par le fait que le représentant délégué des Ministres soit parmi les ONG lors de ce symposium. Madame, à vous la parole.

Ambassadeur Sladjana Prica (Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe): Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier d'avoir invité quelqu'un qui peut représenter le travail du Comité des Ministres. Mon plaisir est encore plus grand, parce que toute ma vie professionnelle et privée, j'appartenais et j'appartiens moi-même aux organisations non gouvernementales. Pendant des années, j'étais seulement de ce côté-là, dans mon propre pays, vous pouvez deviner pourquoi et quand. Je suis très reconnaissante au secteur civil et aux ONG de mon pays, avec lesquelles je suis toujours en plein contact, parce que sinon je risque en tant que fonctionnaire d'Etat et diplomate de perdre la ligne et de ne plus connaître la réalité. Donc, depuis longtemps j'étais, je suis toujours engagée dans les différentes organisations non gouvernementales. Lorsque j'ai commencé mes activités, j'ai commencé dans une ONG qui, à l'époque, s'occupait de droits des enfants. C'était le premier comité au niveau de l'ex-Yougoslavie qui s'est engagé et qui a demandé aux autorités de signer, ratifier et accepter la convention de l'ONU. En tant que volontaire, j'ai traduit moi-même cette convention et j'étais très fière que les autorités yougoslaves de l'époque aient accepté cette convention. Cette convention était plus facile à accepter que les autres, donc c'était aussi bien de dire qu'on lutte pour les enfants, pour protéger leurs droits. A cette époque, nous avons essayé de présenter ce document important même à ceux qui sont les premiers concernés. On a réalisé un premier livre pour les enfants où chaque article a été

présenté sous forme d'un poème et accompagné par des dessins. Même maintenant mon fils qui a 12 ans, regarde ce livre.

Modératrice : Nous remercions vivement son Excellence pour sa participation. Vous allez constater que la logique qui mène ce symposium, est de partir du général pour aller vers le particulier. Maintenant, nous allons regarder un documentaire sur la pratique professionnelle dans un foyer éducatif en France. Cette pratique n'est pas du tout généralisable au niveau national ou international. C'est un exemple du travail éducatif mis en place dans le foyer Villa Préaut de l'Association Jean Coxtet. Ces professionnels sont confrontés chaque jour aux différentes formes de violence, subie et agie.

Projection du film

Le film « LES FILLES DE LA VILLA D'A COTE » présente les extraits de la vie quotidienne d'un foyer éducatif différent des autres foyers par le type d'accueil d'adolescentes :

- au parcours institutionnel long et chaotique, avec de nombreux placement régulièrement mis en échec ;
- pour un premier placement consécutif à une crise aiguë avec le milieu familial pathologique / carencé / incestueux ;
- présentant des troubles psychiques ayant entraîné l'intervention de structures psychiatriques.

Le film est composé de deux parties :

La première partie présente le cadre institutionnel, la vie quotidienne et l'action éducative. La deuxième présente la spécificité de la prise en charge : son aspect thérapeutique.

De jeunes résidentes et quelques « anciennes » témoignent sur leur vie au foyer, la direction, les équipes éducatives développent :

- Les réponses éducatives et thérapeutiques qui tiennent compte de la diversité des histoires de chacune, des besoins et des demandes ;
- Les enjeux de l'action éducative et des soins concernant le traitement de troubles psychiques dans une structure d'hébergement non hospitalière ;
- L'accompagnement des « situations » en errance institutionnelle, en s'appliquant à RESISTER à la répétition de l'exclusion (exclusion de

la famille, du quartier, de l'école, des foyers et services éducatifs et sociaux).

Les différents ateliers sont implantés dans un espace aménagé au sein de l'établissement. L'atelier esthétique, de relaxation, les bains dans le Jacuzzi, les massages vont permettre aux jeunes filles qui ont bien souvent une image très négative d'elle-même de faire un véritable travail de réappropriation ou de revalorisation de leur propre image. Les ateliers à médiation plastique et/ou corporelle appellent à un certain « savoir faire » dans un lieu approprié – « espace intermédiaire », mi-dedans, mi-dehors ; animés par ceux du « dedans » (éducateurs, stagiaires, psychologue) et ceux du « dehors » (peintre, éducateurs, psychologue, comédienne). Dans ces espaces intermédiaires, par le biais de la danse, de la musique, du théâtre, de la peinture, ces jeunes filles peuvent (re)trouver le plaisir de s'exprimer, de faire, de dire, de laisser une trace, une empreinte.... début pour certaines d'une renaissance, faisant suite à un profond mal être consécutif à un vécu de grande maltraitance.

Modératrice : Pour commencer le débat, je voudrais poser la question à Madame Chantal Hungbo, psychologue au foyer Villa Préaut. Je pense que la parole n'est pas que verbale, hier lors du vernissage, nous avons pu apprécier les réalisations plastiques des jeunes filles accueillies dans votre foyer. Ma question est : comment dans votre pratique psychologique travaillez-vous avec le vécu qui n'est pas forcément verbalisé ?

Chantal Hungbo (psychologue au foyer Villa Préaut): Ce qui ne se dit pas va forcément passer par les canaux non verbaux notamment le geste, la musique, la peinture, la couleur, des modes d'expression qui nous permettent d'avoir accès à quelque chose qui est au-dessous de la parole, qui est à la racine même de ces êtres là, donc comment travaille-on avec ? Je dirais qu'on essaie d'impulser ce mouvement de création de l'identité, de leur personnalité, de faire advenir leur possibilité créatrice, d'abord expressive, puis créatrice. Cela constitue déjà un travail important qui se fait grâce à nous, mais beaucoup grâce à elles, donc il y a une part d'échange, une part de participation, une part de don. Quand ces filles s'y mettent, c'est qu'elles se mettent aussi en relation avec nous, ce qui est déjà en soi thérapeutique. Il est vrai aussi qu'on ne force pas, on ne pose pas beaucoup de questions

face à une peinture qui a été faite, on les laisse parler si elles en ont envie, on sollicite mais on ne pose pas de questions. Je crois qu'on est très confiant par rapport à la capacité de l'individu à se récréer, à se régénérer. Aussi grâce aux ateliers qui sont proposés : le théâtre, la peinture, la danse, la percussion, le chant. On voit bien que ces activités sont porteuses de vie et elles sont également reliées à la culture, reliés à l'humanité que nous portons tous et je crois qu'à travers cela, elles se mettent en relation avec nous - les animateurs - et également avec leurs éducateurs et éducatrices. En général, quand une jeune fille finit une peinture, il arrive très souvent qu'elle court chercher l'éducateur, en disant : « viens voir ce que j'ai fait. » Et c'est vrai qu'à ce moment là, on sent chez elle un mouvement de reconnaissance, c'est-à-dire que tout à coup, face à ce qu'elles ont fait, elles se reconnaissent. Je crois qu'on compte là-dessus. Tout comme chacun d'entre nous peut s'épanouir à travers nos créations, nos praxis, tous nos projets. Voilà.

Modératrice : Merci beaucoup. Avant de donner la parole au public, je voudrais donner la parole aux experts invités. Est-ce que vous avez des commentaires par rapport au documentaire qui a été présenté, souhaitez-vous réagir ?

Alastair Sutcliffe : Tout d'abord, je félicite les représentants de votre association pour ce travail éducatif formidable, c'est un travail à long terme, est-ce que vous connaissez le devenir des jeunes filles qui sont sorties de votre foyer ?

Alain Griffond (Directeur du foyer Villa Préaut): Une étude a été réalisée à ce sujet. Une chose qui apparaît assez clairement, c'est que certaines de ces jeunes filles deviennent parents. Donc la question évaluative qui a été posée lors de cette étude : est-ce qu'en tant que parent, en tant que mère, vont-elles reproduire ce qu'elles ont subi, quel comportement vont-elles adopter face à leurs enfants ? Alors, il semble que le temps qui est pris dans cette reconstruction, dans ce mûrissement, dans ces souffrances exprimées est très payant pour la suite. Par exemple, lorsqu'elles sont mères et qu'elles rencontrent une difficulté avec leurs enfants, elles vont savoir employer des outils dont elles n'ont pas elles-mêmes profité, notamment : aller voir un médecin, aller voir un psychologue. Elles adoptent des pratiques de maternage tout à fait correctes et en décalage avec ce qu'elles ont vécu dans leur

enfance. Donc sur le plan de la reproduction des comportements, les résultats sont très optimistes pour nous, les professionnels. Cela veut dire aussi qu'il y a des chaînes de violence qui ne se perpétuent pas forcément de génération en génération. Lorsqu'il s'agit de l'insertion sociale, la plupart des jeunes filles accueillies sont en rupture professionnelle, rupture de formation, rupture sociale. Il semble que ce passage un peu à vide qui est une sorte de régression où elles vont exprimer à la fois toutes leurs pulsions, en positif et en négatif, n'est pas forcément du temps perdu et ce passage permet ensuite de reprendre une formation. On peut même formuler une hypothèse selon laquelle tant que les problèmes de mal-être si importants persistent, aucune acquisition du savoir n'est possible. L'étude qui a été faite par l'Université Paris X et l'Ined montre qu'au niveau de l'insertion, les filles obtiennent des contrats à durée indéterminée. La seule chose à laquelle elles n'accèdent pas, ce sont les professions supérieures et les postes de cadre. Par contre, ceux de type employé sont tout à fait accessibles pour elles.

Question du public: Ma question est sans arrière pensée, mais où sont les familles ? Quelle est la place des familles ? Est-ce que l'accueil dans votre foyer constitue une période où la famille explicitement et pour des raisons spécifiques, est mise à l'écart ? Quelle est la place des familles dans ce processus ? Merci, et autrement un grand merci pour le film.

Jean Pineau (Directeur Général de l'association Jean Coctet) : Dans le projet qu'on a établi à la Villa Préaut, on s'est organisé avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour que le travail auprès des familles puisse s'effectuer en direct par nos collègues de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les familles sont à distance physiquement mais de fait, elles sont présentes tout le temps. Juste pour vous donner une petite image, depuis un an et demi, on a mis en place au sein de l'Association (qui regroupe plusieurs services différents), un conseil de la vie sociale. On s'est alors demandé comment on allait faire à la Villa Préaut avec ces jeunes filles qui ne sont pas toujours disposées à discuter, mais il fallait qu'on les entende sur l'accompagnement que nous avons mis en place. On a donc fait en sorte que les jeunes femmes qui ont été accueillies au foyer il y a cinq à dix ans puissent faire partie du conseil de la vie sociale. Les jeunes filles qui sont sorties du foyer peuvent également nous revoir et nous pouvons leur

apporter une réponse même après leur sortie du foyer. Lors de la mise en place du conseil de la vie sociale, j'étais à l'époque Directeur général adjoint, plusieurs femmes déjà insérées professionnellement nous ont dit : « le Villiers c'est un sanctuaire » et elles l'ont dit par rapport à leurs familles.

Alain Griffond : Je voudrais compléter en disant que ces jeunes filles ont été très cassées, détruites entre autres par la maltraitance sexuelle qu'elles ont subie très souvent à l'intérieur de la famille. Un temps de cicatrisation est nécessaire pour que les choses puissent se reprendre, la reprise de contact familial se fait souvent quand ces jeunes filles ont-elles-mêmes des enfants. Du coup les parents apparaissent dans un nouveau rôle, celui des grands parents. On suppose alors qu'il y a un temps nécessaire de rupture pour que la lignée puisse repartir.

Question du public : Je voudrais savoir si pendant la prise en charge, on leur demande ensuite une implication dans la vie de la maison, comment se déroule le début de leur vie sociale à l'extérieur ? Est-ce qu'il y a une étape de transition avant de quitter le foyer ?

Directrice adjointe du foyer Villa Préaut : Tout au long de la prise en charge, en parallèle du travail thérapeutique, on essaye de scolariser ces jeunes filles dès qu'on peut, les insérer dans des dispositifs d'apprentissage ou de formation. On ne travaille pas, dans un premier temps, sur les symptômes, les crises et dans un deuxième temps, sur la socialisation. Quand elles arrivent, ce sont des situations bien différentes. On accueille trente et une jeunes filles de 15 à 21 ans, avec des parcours très différents. Et c'est vrai que tout est pris en compte dès le départ. La seule chose est que la scolarité ne constitue pas une obligation pour être pris en charge. Si une jeune fille a besoin de passer pendant quelques mois essentiellement par des soins, par des ateliers, par un travail tourné plus vers elle-même, c'est accepté. On a aussi des jeunes filles qui arrivent au foyer, comme celle qu'on voit par exemple dans le film qui est en terminale et qui, parallèlement à tout ce travail qu'elle fait sur elle-même, continue une scolarité, parce qu'elle a cette possibilité là. Donc, il n'y a pas d'étapes différentes dans la prise en charge.

Question du public : On parle des jeunes filles devenant mères, mais avant cette étape, il y a toute leur vie sentimentale d'adolescente et

l'on se demande si avec leur passé, elles ne risquent pas quelques fois de faire des choix hasardeux et comment elles peuvent s'en tirer ? Eventuellement, est-ce qu'au sein de votre structure, il y a une sorte de guidance ou conseil qui peuvent leur être donnés à certains moments ?

Alain Griffond : C'est une question très réelle pour laquelle je n'ai pas de réponse précise, c'est une difficulté importante, parce qu'effectivement le choix des partenaires ne sont pas forcément les meilleurs. Au niveau de la famille, les jeunes filles deviennent mères sans forcément avoir une idée claire du père. Elles reconstituent une famille, souvent monoparentale. L'homme, le père est souvent exclu de fait. Là il y a probablement des liens à faire entre ce qu'elles font là et la maltraitance d'avant. Dans l'étude qui a été faite, beaucoup de relations de couple échouent au bout de 3 ou 4 ans. Ceci étant dit, cela correspond aussi à des échecs d'autres parties de la population. Il n'y a pas que ces gamines-là qui ont des échecs et des divorces au bout de 3 ou 4 ans. Cependant, le choix du deuxième conjoint semble être fait dans une perspective plus valorisante, le premier conjoint correspondrait à un temps de galère et le choix n'est pas très constructif. Le deuxième choix montre que la jeune fille aurait profité de la première expérience et son deuxième couple est plus constructif. Mais c'est une vraie question, très délicate.

Question du public : Ma question est multiple : d'une part, en cinq ans, combien de jeunes femmes avez-vous vu ? Vous avez parlé de pourcentage de réussite, j'aimerais quand même savoir un petit peu quel est le pourcentage de réussite, qu'est-ce qu'on peut appeler la réussite ? Et d'autre part, est-ce que la prise en charge est accompagnée d'une analyse psychologique, d'une véritable psychanalyse chez certaines ? Comment ça se passe en dehors du phénomène direct de l'expression corporelle telle que vous nous l'avez décrite dans ce film qui est tout à fait intéressant ?

Alain Griffond : Au niveau du nombre, il s'agit de quatre vingt filles sur cinq ans à peu près. Le problème de la réussite, c'est qu'il faut du temps, on est dans une évaluation qui renvoie de la complexité. Toute avancée peut être suivie de retour, de régression. Donc, l'évaluation doit se faire sur un temps assez long, de façon très linéaire, et la construction des outils est très complexe, parce que contradictoire.

Mais on peut poser comme hypothèse qu'il n'y a pas de progression sans régression, par moment. Pour répondre à la deuxième partie de votre question : certaines jeunes filles nous sont adressées par les services hospitaliers psychiatriques. Elles sont en crise, dans des symptômes très forts, soit suicidaires, soit d'anorexie etc. Cinq ou dix ans après, très peu de ces jeunes sont suivies en psychiatrie adulte, avec une maladie mentale chronique. Donc, quelque chose apparaît à l'adolescence et au maximum 2% des jeunes filles deviendraient malades mentales avec un suivi en cours. Sur le plan de la délinquance, c'est pareil, cela reste relativement minoritaire. De 2 à 3 % des filles auraient passé des séjours longs d'incarcération, pareil pour la prostitution. Si on additionne la déviance mentale, la délinquance etc. on est vers 5 ou 6% de non réussite claire. Par rapport à la psychothérapie, c'est plus à Chantal Hungbo de répondre.

Chantal Hungbo : vous parlez de la thérapie corporelle. Je tiens à préciser que ce qui traverse, en sous bassement, les thérapeutes, est sous tendu par la psychanalyse, puisque je suis moi-même analysée et ma boîte à outil c'est quand même la psychanalyse. Certaines filles peuvent fréquenter le CMP, celles qui ont fait un séjour en psychiatrie prennent des médicaments. Lorsque les jeunes filles sont parties du foyer, il arrive, dans leur vie de jeunes mères, qu'elles consultent un psychologue pour elles ou pour leurs enfants. On a un peu la sensation de jeter « des graines de psy » avec cette notion de suivi psychologique. On les amène à comprendre qu'elles ont à travailler sur elles en ayant subi des choses difficiles, mais qu'elles sont en mesure de changer, de se transformer. Si déjà elles peuvent arriver à cette prise de conscience, c'est déjà pas mal.

Question du public : On voit que vous traitez les crises en baissant les tensions, est-ce qu'à un moment donné vous intervenez avec une certaine fermeté ? Est-ce que durant l'accompagnement il y a un moment de la mise en place de règles ?

Question du public : Est-ce qu'il vous est arrivé d'accueillir des fratries ? Comment se passe les sevrages, parce que j'imagine que ces enfants ont une affection particulière pour les éducateurs / éducatrices et je suis vraiment en admiration pour le travail que vous faites. Comment vous, les éducateurs / éducatrices, arrivez-vous à prendre du recul et pendant combien de temps arrivez-vous à travailler

avec ces enfants ?

Question de public : Je voudrais souligner que j'ai particulièrement apprécié le travail d'équipe avec l'intervention de toutes les personnes qui travaillent dans votre structure: la direction, le personnel thérapeutique, le personnel technique et je trouve que c'est important et ça ne se passe pas toujours comme ça dans des structures semblables à la vôtre.

Alain Griffond : Je pense que votre contribution répond à une partie des questions posées. La réponse institutionnelle basée sur le travail d'équipe est essentielle. Par rapport à l'exigence, c'est un peu compliqué, en sachant qu'il faut accepter qu'on ne puisse pas poser la même exigence à chacune. Il faut poser les exigences en fonction de là où elles en sont, de leurs histoires, de leur maturité, de leurs progressions et de leurs régressions. Donc, on ne peut pas faire fonctionner quelque chose de l'ordre d'une loi par un règlement intérieur. Il faut que la loi soit posée mais dans le cadre très individualisé et dans un cadre d'une rencontre et d'un dialogue. En tant que professionnel, c'est ça qui est le plus difficile. Il n'y a pas de références générales posées, il faut à chaque fois se dire : est-ce que je dis oui ou non et il faut savoir pourquoi. Bien sûr, il y a des transgressions et l'exigence est que toute transgression soit rediscutée et reprise. Rien ne passe à travers les filets. Pas forcément dans l'immédiat, cela peut être 8 jours après l'événement ou peut être même 2 mois après. L'exigence d'être responsable va dans ce sens là. Mais on ne va pas demander la même chose à chacune. Je pense que ce qui est très aidant, c'est le fait que lorsqu'elles expriment de la violence, il faut se dire que cette violence n'est pas tournée forcément contre les adultes, elle n'est pas mortifère en soi. Il n'y a jamais eu mort d'homme. L'équipe est sereine face à ça et on peut dormir relativement bien chez soi. Il s'agit de reconnaître la violence comme une parole. On essaye d'être plusieurs lorsque de grosses crises arrivent mais il ne s'agit pas d'arrêter l'expression de la violence, la crise, mais de l'accompagner. On s'aperçoit qu'après le bruit, la casse, l'agression, il y a un temps, c'est très classique, de pleurs et d'effondrement et après l'effondrement, il y a le temps de parole et c'est là que des choses très fortes, très essentielles se disent, par exemple : « j'ai été maltraitée il y a dix ans. » Là on s'aperçoit que si on avait empêché la crise, on n'aurait peut-être pas eu cette parole.

Donc, la reconnaissance de la parole de l'enfant passe par les choses comme ça et l'adulte ne disparaît pas pour autant.

Question du public : Je sais que le témoignage de ces jeunes filles a été préparé par toute l'équipe du foyer, mais comment ont-elles ou pas conscience que par ce témoignage-là, elles participent à la construction de l'Europe, à l'évolution des politiques sociales européennes futures ?

Jean Pineau : Lors du 20^{ème} anniversaire de l'association Jean Coxtet, nous avons visionné ce film et nous avons vu que certaines jeunes filles ont eu envie de communiquer pour aider d'autres jeunes filles.

Chantal Hungbo : Certaines jeunes filles ont quand même travaillé à la préparation, certaines ont peint les tableaux sur le thème de la violence. D'autres ont été bloquées par le sujet, je pense à une jeune fille en particulier : quand le thème a été annoncé, elle est devenue blême et elle m'a dit : « donc je vais devoir peindre les enfants en train de se faire taper » et elle n'est plus revenue. Donc, après on parlait du thème mais beaucoup plus en douceur. Elles savent que nous sommes là et on leur fera un retour. Certaines sont bien évidemment très sensibles au thème enfant – violence et elles font tout de suite des liens personnels.

TROISIEME TABLE RONDE

*Les enfants sont-ils co-constructeurs
des dispositifs de la prévention
et/ou de la lutte contre la violence ?*

*Quels moyens les sociétés européennes
peuvent-elles mettre en place
pour que les jeunes, victimes de violences,
soient considérés comme des citoyens
à part entière ?*

Modérateur : M. Jean Marie HEYDT, Vice-président de la Commission de Liaison des OING

Modérateur : Autour de cette table ronde, nous avons sept personnes qui sont prévues pour intervenir. Cela va être un exercice difficile, parce que ça fait beaucoup d'interventions en peu de temps. Je voudrais proposer aux différents experts et représentants du Conseil de l'Europe, qu'ils limitent leurs propos à 5 minutes et que nous les reprenions ensuite dans le cadre d'un échange. Sinon nous risquons d'avoir une juxtaposition de 7 interventions sans possibilité d'échanger. Je rappellerais que pour cette troisième table ronde, nous allons essayer d'abord de vous entendre sur l'analyse que vous portez quant à la thématique proposée. Selon votre place et votre regard, l'enfant peut-être considéré comme partie prenante des différents dispositifs, et comment peut-on alors lui faciliter une démarche citoyenne ? Je propose que nous commençons tout de suite par Monsieur Carlo Chiaromonte, qui représente la Direction générale des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe. A travers votre exposé, nous aborderons la question sous l'angle juridique, puisque c'est votre domaine de prédilection. Si je peux vous proposer de prendre la parole en premier, c'est bien volontiers, merci.

Carlo Chiaromonte (Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, Chef de la division du droit pénal) : Merci Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit, je travaille au Conseil de l'Europe à la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques où je suis le chef de la Division de droit pénal. La raison pour laquelle je suis ici, est que j'aimerais dire quelques mots sur le fait que le Conseil de l'Europe vient d'adopter, au niveau d'un comité d'experts de notre division, un projet de Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Cette Convention constitue un document juridique contraignant. Elle sera adoptée bientôt par le Comité des Ministres et, après ceci, elle sera ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe et des autres pays qui ont participé à son élaboration (Etats-Unis, Canada, Japon, Mexique et Saint-Siège). Les dispositions contenues dans cette convention seront contraignantes pour les Etats lorsque ceux-ci l'auront ratifiée. En ce qui concerne plus particulièrement le contenu de cette Convention, il y a lieu de souligner tout d'abord le fait très important que l'enfant, peut-être pour la première fois de cette

manière, est placé au premier plan. Lorsqu'ils ont préparé cette convention, les Etats, les négociateurs ont voulu certes bien évidemment couvrir tous les aspects juridiques liés à l'exploitation et aux abus sexuels commis à l'égard des enfants, (et je ne vais pas rentrer dans les détails de ces aspects-là), mais ils ont également voulu donner une place centrale à l'enfant dans ce texte si important. Je vais vous donner juste un exemple concret. La Convention prévoit toute une série de mesures de nature préventives de protection des victimes, ainsi que des mesures strictement juridiques et légales (sanctions, nature des infractions, mesures procédurales) et pour la première fois dans un traité international, nous avons des mesures de droit procédural clairement adaptées entièrement aux besoins des enfants. C'est-à-dire que quand les enfants entrent en contact avec les institutions judiciaires il n'existait pas, au niveau international, d'instruments juridiques avec des dispositions spécifiques adaptées aux enfants ayant une position de témoin ou de victime pendant les enquêtes et pendant la procédure judiciaire.

Modérateur: Merci. Je donne la parole à Niamh Casey de la Direction Générale des droits de l'homme qui nous présente la Charte sociale européenne.

Niamh Casey (Directorate General of Human Rights and Legal Affairs, Department of the European Social Charter) : this Treaty now has a collective complaints mechanism. I don't know how much any of you know about this, but this enables certain NGOs to take complaints before the European Committee of Social Rights which monitors the Charter alleging violations of the Charter. Interestingly enough, there have been a substantial number of cases taken against States on issues regarding children rights. In particular there have been 6 cases regarding the Court of Punishment of children within the family, as the European Social Charter has been interpreted by the European Committee of Social Rights as prohibiting all forms of corporal punishment including that within the family. Then, there is the Convention for the Protection of Torture, which is really a preventative mechanism. I don't know how much again you know about this Treaty but I think it's worth recalling that the Committee which monitors the Convention for the protection of torture does visit Institutions where children are present, not primary juvenile detention centres but also social care homes, foster homes. As a result of that work, they have

issued guidelines which are available on their website about certain standards that these homes should meet and they are always worth looking at. I think just as a concluding remark, after outlining those very 3 basic Human Rights Treaties of the Council, I think it is also important to recall that both the European Convention of Human Rights and the European Social Charter are very clearly, interpreted in light of the principles behind the U.N. Convention on the Rights of the Child. It has been stated very clearly in a judgement of the European Court in Human Rights that in any cases concerning children they will look to the U.N. Convention on Rights of the Child and said the European Committee of Social Rights has also said that the charges should be interpretive; We therefore hope that we would see some sort of consistent body of human rights for protecting the rights of the child. I think I will leave it at that because I don't think I have very much to add to directly respond to the question.

Modérateur : Merci pour cette pertinente brièveté mais cela va permettre l'échange plus facilement.: y a-t-il des réactions de Mme Gheorghe ou de M. Boughin à propos des propos préliminaires du représentant des affaires juridiques et de la représentante des droits de l'homme qui a fait état de la Charte Sociale Européenne, qui est un élément oh combien important ?

Daniela Gheorghe (coordinatrice des programmes, Fédération FONPC - ONG – Roumanie) : Oui, je trouve très intéressant le projet sur la protection de l'enfant contre l'abus et l'exploitation des enfants. En Roumanie on a des problèmes avec l'exploitation et le trafic de l'enfant. Si la Roumanie ratifie cette loi, cette proposition, elle sera obligée d'avoir des juges pour enfants et ce sera donc un point positif pour la Roumanie que d'être obligée de faire quelque chose de positif et d'important pour respecter le droit de l'enfant. J'espère aussi que les enfants seront impliqués, actifs dans les projets qui concernent leurs vies, leurs décisions. J'espère qu'on pourra voir cette proposition pour faire des commentaires, pour consulter la société civile si possible.

Modérateur : On y reviendra tout à l'heure et vous reprendrez la parole.

Michel Boughin [représentant de la Coordination nationales des Associations de la Protection de l'Enfance (CNAPE), France] :

Juste une réaction pour dire que ce que je viens d'entendre au sujet du soutien que l'Europe peut apporter au niveau législatif est une traduction importante de ce qui s'est passé en France, quelque chose de très récent, la loi de protection de l'enfance de mars 2007 qui met en place des dispositifs qui visent à ce qu'il y ait une plus grande cohérence entre la protection de l'enfance et l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela ouvre le débat sur l'équilibre entre l'intérêt de l'enfant et, je dirai, le respect de la garantie aussi des droits des parents qui peuvent parfois venir un peu en opposition. La loi a essayé de régler un peu ce type de problème.

Modérateur : Concernant la loi française, je rappelle que cela a été un travail du CDCS (Comité Européen pour la Cohésion Sociale) sur, en 2005, la recommandation(2005)5 du Comité des Ministres concernant le droit des enfants vivant en institution à laquelle les ONG ont participé largement. Nous avons déposé un amendement assez long pour que les Etats revoient la première proposition de recommandation car il y avait des préoccupations. Nous avons été entendus. Le CDCS a ré-ouvert les débats pour élaborer une nouvelle recommandation qui a insisté sur l'intérêt supérieur de l'enfant et sur l'alternative entre le placement résidentiel, ou institutionnel selon comment on l'appelle, et celui en famille d'accueil. Une des premières conclusions de ce rapport, si on caricature, était si on le dit d'une façon un peu brutale : *«Il n'y aurait rien de mieux que le placement familial et rien de pire que le placement résidentiel»*. Le placement devrait être adapté à la situation et aux besoins de l'enfant. Il y a de grosses institutions de placement qui voudraient évoluer vers de plus petites structures ; Il y a, par ailleurs, des familles d'accueil elles-mêmes pathogènes et pouvant poser des problèmes d'accueil pour l'enfant. Notre recommandation est le fruit direct de ce travail, de notre intervention et a été proposée par le Comité Directeur de Cohésion Sociale, peut-être Monsieur Tchernega va-t-il en parler ?

Vladimir Tchernega (Direction générale de cohésion sociale) : Bon, nous avons très peu de temps ; en bref, je voudrais parler de trois problèmes : D'abord, j'aimerais attirer l'attention sur deux Recommandations préparées au sein de la cohésion sociale au sein du CDCS :

- On vient de parler de la première sur les droits des enfants en institution. Je trouve cette Recommandation très importante. Je fais

des activités d'assistance en Europe centrale et orientale, surtout en Russie et en Ukraine où il y a un nombre très élevé d'enfants en institutions. En Russie, il y a environ 200 000 places en institutions. Sur trois ans, sur quatre ans, c'est un vrai fléau. La recommandation nous aide beaucoup. Nous essayons de la propager, d'initier les spécialistes russes, ukrainiens, à cette recommandation. Je suis très heureux de la notion de l'intérêt supérieur de l'enfant et que nous ayons essayé d'avoir cet équilibre entre les deux. C'est une question vraiment très délicate car la situation peut être très différente dans les différents pays, même dans les différentes régions, dans les mêmes villes. Et il ne faut pas créer de nouvelles vaches sacrées, intouchables. Que ce soit le placement ou l'institution, c'est l'équilibre, l'esprit de cette recommandation.

- Je voudrais attirer votre attention sur une nouvelle recommandation qui vient d'être adoptée en fait, c'est la Recommandation sur la parentalité positive. Nous avons un comité d'experts qui a préparé le texte. Le CDCS a approuvé le texte. C'est l'éducation non violente des enfants par les parents, par tous les parents. La grande question, c'est justement : Qui sont les parents aujourd'hui ? Généralement tous ceux qui prennent en charge, qui ont le souci de l'enfant. La recommandation insiste sur les formes non violentes de l'éducation et la nécessité de mettre l'accent sur les forces positives, le potentiel positif de l'enfant. Il y avait un élément très intéressant dans la préparation de cette recommandation ; on a organisé des rencontres entre les parents et les enfants où ce thème était débattu entre eux, où les enfants pouvaient dire comment ils ressentent une violence physique, même une petite fessée et il faut dire que c'était une révélation pour beaucoup de parents et c'est là une bonne pratique qu'il faudrait renouveler à l'avenir.

Dans la lutte pour le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, donc deux révélations très importantes – deux aspects pratiques. D'abord, j'étais le Secrétaire du Groupe de travail sur l'exclusion sociale et la grande pauvreté des enfants et des parents. Nous avons réussi à organiser des rencontres avec des parents qui ont vécu la situation, qui ont perdu d'abord leurs enfants et les ont retrouvés grâce à l'aide extérieure, les ONG, les services sociaux, etc. Ces parents ont parlé de beaucoup de choses mais ils ont surtout insisté sur la nécessité

d'éviter l'échec scolaire de leurs enfants. Ils ont dit que l'enfant en état d'exclusion sociale qui avait cette réussite scolaire tirait ses parents de cet état. Souvent ces parents sont illettrés (par exemple : alcooliques – toxicomanes). L'enfant apprend à ses parents beaucoup de choses. Une nouvelle relation s'installe entre eux. Ces enfants qui vivent dans l'exclusion, sont souvent victimes de violence, car presque toujours ces familles finissent par la fuite du père, alcoolique, toxicomane, violent à l'encontre de l'épouse, de la mère. Alors l'échec scolaire peut aggraver tout cela ou, à l'inverse, la réussite peut aider les parents à sortir de cette situation. Il peut y avoir d'autres éléments bien sûr, mais c'est un facteur positif.

La dernière chose et l'experte roumaine a touché à cette question, c'est la justice juvénile et son rôle de prévention. Je travaille essentiellement en Russie et en Ukraine, deux pays où il n'y a pas de justice juvénile et où il y a un grand nombre de mineurs emprisonnés. En Russie, 60.000 mineurs sont en prison actuellement. L'école de la prison, malgré tous les efforts pour humaniser la prison, est une école si dure qu'elle est une école de violence. Pratiquement toujours, lorsque l'enfant quitte, après 3 ou 4 ans, cette école, il est extrêmement difficile d'arriver à sa réinsertion sociale. Donc il faut mettre l'accent sur la prévention.

Et c'est surtout le rôle de la justice juvénile, la coopération entre la justice juvénile, la protection sociale et l'éducation, parfois aussi la santé, presque toujours présente dans ce genre de coopération. C'est là aussi à mon avis un aspect extrêmement important que nous essayons de promouvoir, dans nos activités d'assistance, en nous appuyant sur la bonne pratique, l'expérience de nombreux pays où elle existe, par exemple en France, où il y a une très bonne pratique, où nous avons engagé plusieurs fois des experts, des consultants, qui étaient juges pour enfants, juges de la police. Merci de votre attention.

Modérateur : Merci M. Tchernega pour ces propos. Ceci nous permet de faire le lien avec votre collègue et voisine Vous avez évoqué cette possibilité d'enfants, vecteurs positifs pour leurs parents. Et cela nous mène à l'éducation.

Olöf Olafsdottir (Chef du Service de l'éducation scolaire et extra-scolaire, Chef de la Division de l'éducation à la citoyenneté

et aux droits de l'homme) : Merci de m'avoir invitée à participer à cette table ronde. Je voudrais me situer sur un terrain un peu différent qui vise à réduire la violence à travers la participation de l'enfant dans la prise de décisions et sa prise de responsabilité, notamment au sein de l'école. Je pense que c'est tout à fait possible à travers l'école, seulement il faut faire un peu d'efforts pour y arriver. Je voudrais dire d'emblée que l'école est le lieu où on socialise les enfants dès le plus jeune âge, et c'est là où surgissent les problèmes, les conflits à résoudre. Il faut apprendre aux enfants que c'est possible de résoudre les conflits de manière pacifique et que dans ce contexte là, ils doivent eux-mêmes être responsables et doivent participer à la résolution des conflits, c'est extrêmement important. Au Conseil de l'Europe, on a favorisé cette approche, on a travaillé sur la violence à l'école. Nous disposons des publications et toute une recherche dans le cadre des projets d'approche intégrée de la violence. Sur les violences à l'école, actuellement il y a encore des projets en cours qui prennent en compte cette question. A la Direction de l'éducation, nous avons, par exemple, depuis plusieurs années, un projet : « *L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme* ». Dans le cadre de ce projet, nous avons travaillé sur un sujet très important pour intégrer les enfants dans la résolution des problèmes de la violence à l'école. Ce sujet est « la gouvernance démocratique des écoles ». De plus en plus, nos experts et les personnes qui travaillent sur le sujet démontrent très clairement que dans une école autoritaire, on va de toute façon avoir de la violence ; l'autoritarisme dans l'école va créer une sorte de violence. De la même manière, dans une classe où l'enseignant/e qui se tient devant sa classe et dicte aux enfants ce que les enfants doivent faire sans avoir recours aux méthodes interactives, en associant l'enfant, ce dernier aura du mal à se sentir responsable. Il sera plutôt un consommateur, il attendra que les autres fassent les choses pour lui. Il ne sera pas intéressé peut être à résoudre les conflits. On parle dans la gouvernance démocratique des écoles des méthodes interactives, du travail en équipe, où les enfants peuvent travailler ensemble. C'est beaucoup plus difficile et beaucoup plus compliqué. Il faut dès le plus jeune âge associer les enfants à la prise de décision. De même que les parents, les associations de parents doivent être associées à la prise de décision ainsi que toutes les personnes qui sont concernées par l'école. L'école ne doit pas être un monde clos où l'on peut faire n'importe quoi. L'école est quelque chose qui nous appartient à tous et où l'on peut faire un très bon travail dans

ce sens-là en partenariat entre tous les intéressés. Les enfants peuvent apprendre très tôt à parler entre eux, apprendre comment ils peuvent influencer la vie de l'école. Les enfants peuvent très tôt commencer par être responsabilisés, par exemple, si la direction de l'école leur octroie un petit budget et leur pose la question : comment voulez-vous dépenser cette somme pour votre école? il y a beaucoup d'exemples dans différents pays sur comment on associe les enfants à la prise de décision dans l'école. Une autre idée serait de demander aux enfants de donner leurs idées sur la résolution d'un conflit au sein de l'école, entre d'autres enfants. En conclusion, il faudra évidemment associer les enfants qui ont été victimes de violence à l'école à la définition de politiques de réduction de cette violence. Il faut discuter avec eux et voir quelles solutions ils peuvent apporter à cette question. Pour que vous ne pensiez pas que ce ne sont que des idées qui ne seront pas suivies d'action, nous venons de sortir un Manuel sur la « *Gouvernance démocratique des écoles* ». Il existe en anglais seulement pour l'instant mais il y a déjà 10 Etats membres qui sont en train de le traduire dans leur langue nationale. Cela montre qu'il y a beaucoup d'intérêt dans les Etats membres pour cette question. Vous pouvez l'obtenir chez nous, à ma Direction, si cela vous intéresse. Je vous remercie de votre attention.

Modérateur : C'est intéressant, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre nous ont participé au départ et ont vu s'affiner cette problématique au fil des années. C'est une démonstration de plus de la concrétisation possible à travers des supports et des techniques. Je propose à Mme Gheorghe et à M. Boughin de réagir et de présenter leurs notes.

Daniela Gheorghe : En Roumanie, nous avons des projets pour la prévention contre la consommation de drogue et la délinquance juvénile. Les meilleurs projets fonctionnent sur le principe « peer-to-peer Education ». Les gens sont formés et après ils vont disséminer cette formation dans l'école avec des *Feedback* pour l'autorité et les ONG. Je pense que ça signifie l'implication, la participation des jeunes. Nous parlons ici de l'intérêt supérieur de l'enfant, des droits de participation. En Roumanie, on sait quel est l'intérêt supérieur de l'enfant, quels sont leurs besoins, c'est important d'avoir un *feedback* de leur part. Et je voudrais poser une question : existe-t-il une étude au Conseil de l'Europe sur leurs opinions sur le

sujet de l'intérêt supérieur de l'enfant ?

Michel Boughin: Sur le contexte dans lequel ce projet de fédération sur la protection de l'enfance se situe. Prudence sur les mots. Je ne suis pas porte-parole de cette fédération maintenant. Il s'agit encore d'un projet transitoire et transversal qui associe des associations françaises qui, pour chacune, s'intéressent aux différents aspects de l'enfance en général selon des modalités d'intervention qui sont distinctes. Cette coordination nationale des associations de protection de l'enfance vise à devenir un Conseil national des associations de la protection de l'enfance avec une structure beaucoup plus intégrée qui permettra de porter une parole au nom de ce conseil plutôt qu'une parole plus distincte des différentes associations concernées. C'est une élaboration en cours, née de la dynamique qui a accompagné les projets de loi élaborés en France (cf. la loi de protection de l'enfance). Donc, la CNAPE (Coordination Nationale des Associations de Protection de l'Enfance) a collaboré dans certains aspects techniques de cette loi assez technique et assez organisationnelle. Pour répondre au sujet de : comment amener les publics, les usagers, les enfants, les adolescents à être tous co-constructeurs de la défense de leurs intérêts ? C'est aussi reconnaître comme intermédiaires obligés l'ensemble des associations qui reçoivent leurs préoccupations, ainsi que ceux qui reçoivent le témoignage de leur souffrance dans les situations les plus délicates. Les associations sont parfois, je dirai, une parole un peu éclatée pour l'instant dans le cadre des coordinations des politiques publiques. Cette coordination, peut-être ce qui deviendra le « Conseil National », c'est un biais pour rapprocher l'intérêt des enfants et ceux qui élaborent les politiques publiques au service de ces populations, dans la mesure où il s'agit de prendre en considération l'ensemble des travailleurs sociaux et les institutions préoccupées par ces questions de protection. C'est rappeler la dynamique dans laquelle s'inscrit les associations du secteur de la protection des enfants actuellement.

Modérateur : Y a-t-il des remarques d'experts ?

Michel Julien (Président du Regroupement nord sud, représentant permanent d'Euro-cef auprès du Conseil de l'Europe) : Je voudrais dire à Mme Gheorghe qu'il existe un excellent document parlant de l'intérêt supérieur de l'enfant rédigé par le Secrétariat de la Charte

Sociale Européenne et qui regroupe tous les éléments qui concernent les droits des enfants à l'intérieur de la Charte Sociale Européenne. On vous le communiquera.

Modérateur : Oui, lequel ? Quel document spécifique ?

Michel Julien : il y a deux documents très bien faits qui regroupent les éléments concernant les droits des enfants à l'intérieur de la Charte Sociale Européenne et les droits des femmes dans la Charte Sociale Européenne. Il sont utiles et utilisables dans la vie quotidienne.

Daniela Gheorghe: Mais spécifiquement, en ce qui concerne la participation des enfants, les enfants sont-ils consultés, interrogés ? Quels sont leurs intérêts supérieurs ?

Modérateur : il y a de nombreux documents produits et qui ne sont pas suffisamment exploités.

Jean-Philippe Durrenberger (Représentant de l'Association Européenne des institutions de loisirs des enfants et des jeunes) :

Je suis membre de la Commission de Liaison des ONG. J'exprime ma satisfaction sur le projet de convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Je trouve que cette convention est très complète au niveau des différentes dispositions élaborées au niveau de ce travail. Je note avec beaucoup de satisfaction qu'effectivement, dans l'article 9, on fait allusion à la participation, même si on dit : chaque partie encourage la participation des enfants, mais on y fait allusion et je trouve ça fort intéressant. Pourtant, je reste quand même un tout petit peu sceptique, après cette satisfaction il faut toujours un peu contrebalancer les choses. Il y a beaucoup de conventions, beaucoup de recommandations, beaucoup d'éléments qui sont faits au Conseil de l'Europe, c'est vrai et ce qui est toujours un peu difficile, c'est le suivi ; c'est vrai, quand je lis le chapitre 10 sur le mécanisme de suivi, qu'il y a des choses aussi fort intéressantes, surtout que c'est un Comité des parties qui assure ce suivi, où je note d'ailleurs dans un alinéa : que les représentants de la société civile, notamment les Organisations Non Gouvernementales, peuvent en tant qu'observateur faire partie de ce comité. Je trouve ça fort intéressant et que ça soit cité, disons, dans une convention. On fera le nécessaire au niveau des ONG pour en faire partie d'une manière physique. Donc,

voilà un tout petit peu mon inquiétude : comment ça va être suivi ? Il est vrai, il y a un certain nombre de pays qui n'ont pas, comme le disait notre Directeur de la Cohésion Sociale, -il n'existe pas-, de justice juvénile. Si on se réfère au suivi d'un certain nombre de règlementations des législations, il faudra encore un certain temps avant que cette convention puisse être mise en application, même si c'est contraignant on le sait bien. J'espère surtout que le Conseil de l'Europe et que les instances qui y travaillent, ce Comité des parties, fassent effectivement ce travail sur le terrain et je crois que nous aussi, les ONG, on peut s'engager dans ce suivi ou dans cet accompagnement de suivi. Et excusez-moi, juste une petite chose, par rapport à la dimension de l'école et de l'éducation, comme cela a été énoncé par Mme Olafsdottir, il faut ajouter, je crois, qu'en dehors de l'école, il y a toutes ces structures hors de l'école, périscolaires, postsecondaires, où les enfants et les jeunes passent beaucoup plus de temps qu'à l'école elle-même et qui sont aussi des situations pratiques à l'éducation de la citoyenneté et à l'éducation aux droits de l'homme. C'est naturellement dans ces lieux-là aussi où l'on peut trouver moyen de concrétiser la participation des enfants et des jeunes à la gestion, disons pas uniquement des loisirs, mais aussi aux structures. Je rappelle tout simplement qu'il existe « La Charte de participation des jeunes à la vie Publique » que le Congrès du Conseil de l'Europe a bien mis en place. Je voudrais qu'il y ait un suivi, on se donne parfois des Parlements d'enfant etc., mais il me paraît plus intéressant de savoir ce qui se passe, localement, sur le terrain, dans nos structures, dans nos institutions, plutôt qu'un parlement d'enfants avec 500 jeunes qui se rassemblent et qui « jouent », si on caricature, quelquefois parfois un peu aux adultes ou qu'on fait « jouer » le rôle d'adultes. Merci.

Modérateur : quelqu'un veut prendre la parole ?

Jean Pierre Golle (ATD Quart Monde) : Réponse à la question spécifique s'il existe des études et j'en profite pour faire un peu de publicité. Différentes études existent :

- « Précieux enfants, précieux parents », que je vous laisse, Madame, si vous avez de la place dans votre valise ;
- « *Ce que l'on dit doit changer nos vies* », c'est à partir des enfants et des parents en situation de pauvreté, cela traite du sujet de la

participation dont on parle ici aujourd'hui, cet immense défi de consulter, d'inclure les personnes concernées dans une discussion et nous le savons tous que c'est très difficile, et là nous avons terminé cette consultation au niveau de l'Union européenne avec des familles en situation de grande pauvreté. Cela apporte une pierre à cet édifice, à ce sujet très complexe, essentiel. Il est très difficile de mettre en œuvre la participation.

Les personnes nous apprennent et nous disent des choses essentielles ; c'est une invitation à consulter nos documentations, dont nous avons déjà parlé dans nos regroupements ; on continuera, mais vous êtes ici aujourd'hui et je saisis l'occasion aujourd'hui de rappeler ces documents.

Modérateur : Y a-t-il d'autres prises de paroles, de réflexions là-dessus ? C'est la fin de la journée, je voudrais qu'on profite au moins de la présence des spécialistes ou des représentants sur ce thème-là.

Réaction du public : Il faudrait rappeler sans doute, suite à l'intervention de M. Durrenberger, qu'il existe énormément de matériel et de résultats de travaux au Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle, dont s'occupe le secteur de la Jeunesse. Vous connaissez ces questions. Moi, j'ai préféré me limiter à l'école car si on parle de l'extérieur, c'est souvent une excuse pour ne pas s'occuper de l'école elle-même.

Modérateur : Oui, je crois que vous avez raison d'apporter cette précision. L'école est un passage obligé, l'extérieur, c'est plus aléatoire, même si certains ne vont pas à l'école, y échappent. C'est peut être bien de le rappeler.

Réaction du public : C'est bien au niveau d'une complémentarité, car l'enfant est unique et l'éducation doit être globale et ne doit pas être découpée en rondelles de saucisson, excusez-moi du terme.

Modérateur : Bien.

Réaction du public : Très brièvement il y aura un suivi. C'est très bien qu'il y ait un suivi, maintenant la question est ouverte : le suivi se fera,

les Organisations Non Gouvernementales et d'autres organisations de la société civile –évidemment je ne veux pas m'attarder sur les questions budgétaires, s'il faut un suivi lourd qui coûte beaucoup d'argent, ce n'est pas l'endroit-, mais le suivi sera concret, pas un morceau de papier qui reste, il est prévu, ne vous inquiétez pas, ce sera fait.

Modérateur : je crois qu'il faut savoir que la pratique est que régulièrement il y ait le suivi fixé, qu'on fait presque réglementairement, ce n'est pas le mot adéquat, pour un certain nombre de textes, mais aussi je l'ai vu directement à la Direction générale de la cohésion sociale, un suivi des points importants sur les cinq années précédentes et dont on a perdu la trace. On les remet à l'ordre du jour et on travaille à les réactiver à ce moment-là car ce n'est pas le suivi formel du monitoring comme d'autres en bénéficient. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Jenny Schuler (Rapporteur de la Commission de Liaison de la Conférence des OING) : en fait, c'est pour une information simplement – Nous avons visé les enfants vivant des situations de violence. Moi, je mène une enquête européenne pour demander l'avis des enfants, sur leur rôle, sur l'Europe aussi, leurs rêves – ceux qui vont bien aussi, je crois qu'il faut avoir une vision intégrale et aussi de relever les manches et de travailler. Alors, j'ai créé une enquête, l'objectif étant de leur demander ce qu'ils pensent des grands sujets européens, de l'Europe car je travaille dans un collège et l'Europe pour beaucoup c'est loin, c'est une grande idée, ce n'est pas concret et leur demander aussi leurs souhaits sur des thèmes différents. Cette enquête est au format A3 Recto/Verso et déjà traduite dans plusieurs langues (anglais, français, allemand, portugais, espagnol, polonais, italien, croate), la version grecque est en travail.

J'ai déjà récupéré 250 questionnaires (une bonne partie en français – une partie en allemand), la Pologne est en train de le prendre et la Roumanie va partir avec le questionnaire. Donc, c'est une visée européenne à grande échelle. Je voulais signaler que cette enquête existe.

Modérateur : s'il n'y a plus de questions, je vais proposer à Anna Rurka de reprendre la parole pour quelques points de synthèse des travaux avant de passer la présidence à Gérard Greneron pour clore

nos débats.

Anna Rurka : J'ai eu le grand honneur de présider 2 Tables Rondes qui ont eu lieu aujourd'hui, je vais essayer de faire un résumé, ce qui sera un exercice difficile. Aujourd'hui, nous avons pu connaître les dispositifs du programme de la lutte contre la violence qui sont mis en place en Pologne, en Angleterre, en Roumanie et en France. Il s'agissait de réfléchir aussi sur « comment la voix des enfants marginalisés peut être entendue dans sa diversité ». On peut constater que nous sommes tous confrontés aux difficultés des définitions employées dans le champ de la protection de l'enfance. Cela, je pense, nous met en garde vis-à-vis d'interprétations qui pourraient être portées à l'égard de ces évaluations. Cependant, en regard des recommandations du Comité des Ministres pour les enfants « placés et à risques », lorsqu'ils quittent leur lieu d'accueil, les enfants devraient être invités à donner leur opinion sur tous les aspects du placement en vue de son amélioration. Cette voie, nous l'avons entendue aujourd'hui à travers le documentaire réalisé au Foyer Villa Preaut. La participation des enfants fait référence à la question de citoyenneté, de gênes ; la citoyenneté, dans ce cas européenne, est un processus évaluatif par lequel il acquiert la compétence et les valeurs qui lui permettront demain d'exercer une influence sur les décisions prises au niveau local, national, international. Voilà, j'ai essayé de globaliser un peu, je vous laisse la parole Monsieur le Président.

Modérateur : Merci bien Anna. Une réaction, un commentaire, un ajout ? Non, ce n'est point le cas. Je propose à Gérard Greneron de prendre la présidence pour clore tout simplement.

Conclusions :

Gérard Greneron (Vice-président de la Conférence des OING) :
Merci Jean Marie. Il me revient la lourde tâche de clore une journée qui a été très dense, très intéressante. J'ai entendu, au cours des courtes pauses, que visiblement les participants étaient très intéressés et très contents de tout ce qu'ils avaient pu voir et entendre durant cette journée.

Je remercie l'ensemble des participants, les intervenants et tout particulièrement l'Association Jean Cotxet et toutes les associations qui ont participé à la mise en œuvre de cette journée.

Je souhaite ardemment et j'en ferai la demande auprès de la Directrice du Programme, qu'il reste une trace écrite des travaux de cette journée. Dans cette optique, nos débats ont été enregistrés - non pas pour laisser simplement une trace - mais bien pour servir de support à la poursuite de notre réflexion sur ce sujet.

Bien que cette journée ait été riche, nous n'avons pas fait le tour de la problématique et nous devons poursuivre dans cette voie – donner la parole aux enfants – c'est bien là ce que nous avons voulu faire.

Après Monaco, nous avons envie de donner la parole aux enfants et je pense qu'il est indispensable de le faire. Si je suis bien conscient que chacun le fait à différents niveaux des Directions du Conseil de l'Europe, je crois aussi qu'il faut intensifier cet effort, car il est intéressant pour tous de récolter les informations auprès des enfants, de recueillir leurs témoignages, leurs visions et leurs attentes.

Je souhaite que dans le cadre de ce Programme pluriannuel les Organisations Internationales Non Gouvernementales du Conseil s'impliquent plus encore et je suis disponible pour réunir toutes les bonnes volontés. J'invite les OING à me proposer d'autres manifestations pour démontrer l'engagement de notre Conférence.
Merci à tous de votre participation et de votre écoute.